



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN • NUMÉRO 052 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 23 mars 2015

Président

L'honorable Peter Kent

Comité permanent de la défense nationale

Le lundi 23 mars 2015

• (1535)

[Traduction]

Le président (L'hon. Peter Kent (Thornhill, PCC)): Chers collègues, compte tenu du temps dont disposent le comité et nos témoins, et du peu de temps qu'ils passeront en notre compagnie cet après-midi, nous allons commencer la séance et poursuivre notre étude de la défense nord-américaine. Pour la première heure, nous accueillons deux représentants de la division Réserves et Cadets de la Défense nationale: le brigadier-général P.J. Bury, directeur général; et la contre-amirale J.J. Bennett, chef de la division.

Madame la contre-amirale, je crois savoir que vous allez présenter la déclaration liminaire.

Merci.

Contre-amiral J.J. Bennett (chef, Réserves et Cadets, ministère de la Défense nationale): Les réservistes apportent tout un éventail de compétences importantes ainsi qu'une formation et une expérience riches au ministère de la Défense nationale, ou MDN, et aux Forces armées canadiennes, ou FAC. Ils incarnent la vaste diversité de notre pays et ils constituent une ressource stratégique et opérationnelle pour les FAC en donnant des dimensions plus profondes aux capacités militaires et en établissant un lien essentiel avec les collectivités canadiennes.

Si nous revenons au thème de la journée, il importe de souligner que la Force de réserve comprend quatre sous-composantes très différentes les unes des autres; les groupes ne sont pas tous entraînés pour participer aux opérations, et ils ne contribuent pas tous à la défense de l'Amérique du Nord. Nos instructeurs de cadets ne reçoivent pas l'entraînement voulu pour participer à des interventions au pays ou remplir un rôle opérationnel, et ils ne seront pas appelés à le faire. La Première réserve — qui collabore étroitement avec la Marine royale du Canada, ou MRC, l'Aviation royale du Canada, ou ARC, l'Armée canadienne, ou AC, les Services de santé, ou SS, le Juge-avocat général, ou JAG, et les opérations spéciales — et les Rangers canadiens sont les seules sous-composantes de la Réserve qui sont entraînés pour jouer un rôle dans les opérations intérieures.

Les FAC constituent un tout unifié d'éléments maritimes, terrestres et aériens qui repose sur un concept de force totale prévoyant l'intégration du personnel militaire à temps plein et partiel pour ainsi créer une force militaire polyvalente et apte à combattre. Suivant ce concept, la Force régulière se tient prête à procurer une capacité d'intervention au gouvernement; la Force de réserve a pour mission de renforcer et de maintenir en puissance les unités de la Force régulière et, dans certains cas, de remplir des tâches particulières et complémentaires.

Le concept de force totale prévoit également un cadre pour l'instruction et l'équipement de la Réserve. Conscients du concept de force totale, les commandants d'armée ont conçu la mise en oeuvre des capacités en la fondant sur une intervention graduée qui correspond à la vitesse d'exécution nécessaire. En deux mots, la

Force régulière peut réagir plus rapidement aux crises en raison du caractère complet de son entraînement et de l'engagement à temps plein de ses membres; c'est habituellement elle qui intervient la première pour les FAC. Toutefois, lorsqu'il faut intervenir au Canada, compte tenu de l'immensité du territoire canadien et de la répartition actuelle des bases, la Réserve est souvent mieux placée pour le faire puisque ses unités sont proches des collectivités touchées et qu'elles les connaissent bien.

Cependant, le niveau de préparation opérationnelle des unités de réserve est en général moins élevé, et c'est volontairement que leurs membres acceptent de participer aux opérations. Par conséquent, quelques critères distincts s'appliquent à l'emploi des réservistes dans le cadre d'opérations au Canada, en ce qui concerne notamment le préavis, le délai de préparation et le fait que plus de 80 % des réservistes servent à temps partiel et doivent retourner à leur emploi civil ou à leurs études promptement, après une opération.

[Français]

Monsieur le président et membres du comité, le brigadier-général Bury et moi-même sommes très heureux d'être ici aujourd'hui pour vous parler du rôle de la Force de réserve en ce qui a trait à la défense de l'Amérique du Nord.

La vision du chef d'état-major de la Défense en ce qui concerne la Première réserve est la suivante: une force principalement constituée de professionnels des Forces armées canadiennes à temps partiel répartie à la grandeur du Canada qui sont prêts à mener, sur un préavis raisonnable, des opérations nationales et internationales, ou à y contribuer dans le but de protéger et de défendre le Canada.

[Traduction]

Les contributions de la Réserve aux opérations et les liens qu'elle établit avec les Canadiens sont essentiels pour le pays ainsi que pour les milieux et les collectivités où nous évoluons. Ainsi, nous devons attirer, former, soutenir et maintenir une Première réserve prête à l'action, compétente, motivée et pertinente en tant que ressource à la fois stratégique et opérationnelle pour le Canada et les FAC, et ce, pour de nombreuses années à venir.

En plus de travailler au renouvellement de la Stratégie de défense Le Canada d'abord, le MDN et les FAC continuent d'examiner et d'améliorer nos niveaux de préparation opérationnelle et notre régime d'entraînement, tout en contribuant à l'équilibre entre les effectifs militaires et civils à temps plein et à temps partiel afin de répondre aux besoins à venir de l'organisation. Des examens et des exercices de validation ont eu lieu et continuent d'être exécutés en ce qui concerne les rôles, missions et tâches de la Première réserve; ses effectifs; le recrutement et la conservation de ses effectifs; l'équilibre entre l'effectif à temps plein et à temps partiel; le budget; la solde et les avantages sociaux; l'équipement et l'infrastructure; l'entraînement; et les soins fournis à nos malades, à nos blessés et à leur famille.

Nous souhaitons aussi accroître l'utilisation des compétences civiles des réservistes, compte tenu de la réussite des opérations où nous avons fait appel à la coopération civilo-militaire et à l'expertise médicale civile par l'intermédiaire de nos réservistes des Services de santé. Nous envisageons aussi d'ajouter aux domaines de compétence de la Réserve dans l'avenir, pour y inclure des capacités propres au cyberenvironnement.

[Français]

L'histoire récente a montré la valeur d'une première réserve bien entraînée et dirigée qui puisse s'intégrer harmonieusement dans la force régulière, que ce soit dans le cadre d'une mission ou pour remplacer dans leur poste des militaires partant en déploiement.

• (1540)

[Traduction]

L'intégration fructueuse au cours des deux dernières décennies de membres de la Première réserve dans des opérations, s'ajoutant à l'aide nationale apportée aux FAC, par exemple les Groupes-compagnies d'intervention dans l'Arctique, les patrouilles de souveraineté et la défense des côtes, a confirmé que notre Force de réserve constitue toujours un des fondements de la défense et de la sécurité du Canada. Une réserve que l'on peut maintenir en puissance et qui est entraînée et équipée pour satisfaire aux besoins opérationnels de notre pays et à ses exigences en matière de sécurité est essentielle au succès opérationnel et à la défense de l'Amérique du Nord.

Les membres de la Première réserve sont essentiels pour permettre aux FAC d'exécuter avec succès des opérations internationales et intérieures. Les Rangers canadiens ont également prouvé qu'ils jouaient un rôle clé non seulement quand il s'est agi d'intervenir dans des régions éloignées et isolées de notre pays, mais aussi quand il a fallu entraîner et employer des membres des FAC dans l'Arctique.

Au cours des 15 dernières années, le Canada a fait de plus en plus confiance à la Force de réserve, et il a continué à miser davantage sur elle pour défendre l'Amérique du Nord et soutenir les efforts déployés en ce sens. En outre, des réservistes sont partis en déploiement partout dans le monde et ont fait preuve d'une excellence opérationnelle qui a fait la fierté du Canada et de sa population.

Notre défi collectif consiste à maintenir l'élan de notre concept de force totale et de notre modèle intégré, et à toujours chercher à attirer, former, employer et conserver une Force de réserve professionnelle et très motivée qui contribuera pendant longtemps avec efficacité et pertinence à la défense du Canada.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, amirale Bennett.

Nous allons maintenant commencer la première série d'interventions de sept minutes.

Monsieur Chisu, allez-y s'il vous plaît.

M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Je vous remercie de votre exposé, madame l'amirale.

Vous avez parlé des réserves en général. Tous les réservistes continuent de participer à la vie civile à l'extérieur du système militaire et occupent souvent un emploi à temps plein. Je ne parle pas des réservistes de classe B, dont l'emploi à temps plein n'est pas dans la société civile, mais plutôt dans l'armée. Je parle en fait des réservistes de classe A.

Que font les Forces armées canadiennes pour aider les réservistes et leurs employeurs à maintenir un équilibre entre les activités

militaires et civiles? Je ne parle ni de la fonction publique ni de la police, mais plutôt des entreprises privées et des autres sociétés nationales. Comment l'équilibre entre la vie civile et militaire est-il maintenu?

Cam J.J. Bennett: Je vous remercie infiniment de votre question.

Permettez-moi d'abord d'apporter une rectification. Certains réservistes de classe B ne sont dans l'armée que pour de courtes périodes, et ils peuvent avoir pris un congé sans solde dans leur carrière civile. Il y a donc là aussi un équilibre puisque le contact est maintenu.

M. Corneliu Chisu: Au cours de ma carrière, j'ai vu des réservistes de classes B demeurer en poste 20 ou 25 ans.

Cam J.J. Bennett: Certains d'entre eux le font, mais d'autres prennent un congé. Il y a donc de tout au sein de la Réserve.

Pendant plus de 30 ans, nous avons surtout compté sur l'appui volontaire de l'employeur et des établissements d'enseignement. L'équation comporte deux volets. Une partie de la responsabilité incombe au réserviste, qui doit informer son employeur ou établissement d'enseignement et susciter son intérêt à l'égard du service militaire et de ce qu'il peut en retirer. L'autre partie de la responsabilité relève du propriétaire de l'entreprise, de la société ou de l'établissement.

Nous avons travaillé très fort pour offrir une série de programmes permettant d'informer les employeurs des avantages qu'ils tirent à embaucher des réservistes et à les appuyer. Nous récompensons même les employeurs. Nous sommes justement en train de décerner des prix à l'échelle provinciale, et les distinctions nationales seront remises en mai.

Nous venons aussi de lancer de nouveaux programmes. Nous avons conçu des mesures législatives provinciales et fédérales au cours des 10 dernières années, et à l'automne dernier, le gouvernement a annoncé un nouveau programme de compensation pour les employeurs des réservistes qui permettent à leur employé de s'absenter lors d'opérations.

M. Corneliu Chisu: J'ai une question à propos de la formation des réservistes. Un Rapport ministériel sur le rendement faisait état de difficultés quant à la production de données et à l'évaluation de l'efficacité de la formation initiale que reçoivent les membres de la Première réserve.

Je m'inquiète particulièrement de la formation des réservistes. J'ignore si elle est la même que celle dispensée au sein de la Force régulière, et je vous invite à me le dire. C'est très important, car la réponse aura également une incidence sur ma prochaine question. Comment les réservistes peuvent-ils atteindre le même genre de postes supérieurs en cours de carrière?

• (1545)

Cam J.J. Bennett: Chaque service présente un milieu différent. L'entraînement de la majorité des membres de la Première réserve respecte les mêmes normes que la Force régulière. La différence réside peut-être dans le lieu de formation. Au départ, les membres de la Marine royale du Canada, de l'Aviation royale du Canada et des Services de santé reçoivent tous une même formation de base. L'armée offre différents modèles de prestation, mais la formation de base des recrues, des officiers et des militaires du rang respecte les mêmes normes.

Lorsque la formation devient plus poussée, il arrive que des cours soient dispensés dans les écoles de la Force régulière. L'éducation en matière de leadership est la même pour tous les membres des FAC. Ce qui diffère, c'est la formation professionnelle. Certains cours et formations sont propres aux réservistes puisque nous ne sommes pas tenus de les former autant que les membres de la Force régulière. Je vais prendre l'exemple d'un technicien de véhicules. Les réservistes de cette profession seront formés suivant une norme établie et seront reconnus dans l'ensemble des FAC, mais ils n'ont peut-être pas besoin de savoir comment changer l'huile ou les pneus de la flotte complète de véhicules de l'armée; la formation est donc expressément pour la Réserve. Il y a également des métiers propres à la Réserve. Dans la Marine, différents types d'ingénieurs travaillent davantage sur les navires de défense côtière plutôt que sur les frégates.

Comme je l'ai dit, la formation est comparable et respecte une norme constante au sein des FAC, dans le cas de la formation commune.

M. Corneliu Chisu: Si la formation est comparable, comme vous le dites, le transfert de membres de la Première réserve à la Force régulière pose-t-il problème?

Cam J.J. Bennett: Ce n'est pas nécessairement une question de formation. C'est possible, selon le métier ou la profession. Comme je l'ai dit...

M. Corneliu Chisu: Prenons l'exemple des ingénieurs.

Cam J.J. Bennett: Dans le cas des ingénieurs, on sait qu'il y a une différence lors du transfert de la Force régulière à la Réserve, et inversement. C'est le cas lorsqu'un métier ne se trouve que dans la Réserve ou qu'il présente des caractéristiques différentes de celui qui est pratiqué dans la Force régulière. Il peut être difficile d'évaluer les apprentissages antérieurs ou les équivalences. Dans certains cas, le métier ne se trouve même pas au sein de la Réserve, et nous devons alors, parfois, changer la classe du membre de la Force régulière qui a été transféré, ou inversement. Des crédits sont tout de même accordés pour la formation de base des officiers ou des recrues, et pour toutes les compétences en leadership. La différence ne réside que dans les compétences relatives au métier.

M. Corneliu Chisu: Je vois. Lorsque vous donnez les modules de formation, comment pouvez-vous envisager de former des gens qui travaillent déjà à temps plein? Par exemple, certaines troupes de formation peuvent prendre deux mois, mais les gens n'ont pas autant de vacances.

Cam J.J. Bennett: Le défi est le même pour les membres de la Force régulière qui suivent des formations prolongées, ce qui les empêche...

M. Corneliu Chisu: Veuillez m'excuser, mais la Force régulière n'est pas la Réserve.

Cam J.J. Bennett: Mais la formation empêche tout de même les membres de travailler.

Dans le cas de la Réserve, nous offrons d'autres modes de formation, de sorte que l'ensemble du contenu ne soit pas donné sur place. Nous avons recours à la formation en ligne et à la formation à distance. Nous le faisons même à l'échelle de l'unité: le réserviste peut ainsi recevoir la majeure partie de l'information au sein de son unité et ne se déplacer à l'école que pour recevoir les apprentissages nécessaires en personne. Nous étudions aussi le recours aux préavis. Bien sûr, nous prévoyons soigneusement les modules puisque la formation peut retarder l'avancement professionnel et les augmentations salariales. Nous essayons donc dans la mesure du possible de

donner la formation non seulement en blocs réalistes, mais aussi de différentes façons.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Chisu.

Monsieur Harris, vous avez sept minutes.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Merci, monsieur.

Je vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui. Madame la contre-amirale Bennett, je suis ravi que vous soyez venue nous parler de ce sujet.

Il y a bien sûr des réservistes depuis longtemps au Canada. En fait, ils ont été l'armée principale pendant des années avant la Première Guerre mondiale.

J'aimerais que vous nous parliez de l'effectif de la Réserve et que vous ventiez les chiffres. Je crois savoir que la Première réserve comprend la Force de réserve de l'AC, de la MRC et de l'ARC.

Cam J.J. Bennett: Elle comprend également les réservistes des Services de santé, du JAG et des opérations spéciales.

M. Jack Harris: Je vois. Ces réservistes font donc partie de la Première réserve, mais ne sont pas associés directement à l'AC, à la MRC ou à l'ARC?

Cam J.J. Bennett: Non. Les Services de santé relèvent du chef du personnel militaire et du chirurgien général, même s'ils portent un uniforme militaire. Les officiers du JAG ont des uniformes distincts, mais travaillent en parallèle avec les forces du JAG et des opérations spéciales.

• (1550)

M. Jack Harris: Quel est l'effectif actuel de la Première réserve au Canada?

Cam J.J. Bennett: Le chiffre que nous utilisons est l'effectif moyen rémunéré plutôt que le nombre de personnes détenant une carte d'identité de la Réserve. Il y a une petite différence. L'effectif moyen rémunéré est d'environ 21 700 sur une période donnée, alors que le nombre total de réservistes enrôlés dans la Première réserve s'élève à 27 100.

M. Jack Harris: Les 21 700 réservistes font-ils partie de la Première réserve?

Cam J.J. Bennett: Oui, il s'agit uniquement de la Première réserve.

Il y a un peu plus de 8 000...

M. Jack Harris: Il y a donc 27 000 réservistes autorisés...

Cam J.J. Bennett: Oui.

M. Jack Harris: ... et 21 700 qui sont en activité.

Cam J.J. Bennett: Oui, il s'agit de notre effectif moyen rémunéré.

M. Jack Harris: Cela veut-il dire qu'il manque 6 000 réservistes à votre force complémentaire?

Cam J.J. Bennett: Non, cela signifie que... Puisque les réservistes paraded ou s'entraînent à temps partiel, le chiffre peut faire un bond lors de certaines périodes de l'année. Nous établissons donc une moyenne sur une période d'environ neuf mois, de sorte que l'effectif moyen rémunéré de réservistes qui participent régulièrement est légèrement supérieur à 21 000.

M. Jack Harris: Mais le chiffre absolu pourrait être...

Cam J.J. Bennett: Il y a 27 100 personnes enrôlées.

M. Jack Harris: Qu'en est-il de la Réserve supplémentaire?

Cam J.J. Bennett: Environ 15 600.

M. Jack Harris: Incluant les Rangers.

Cam J.J. Bennett: Non; c'est pour la Réserve supplémentaire. Il y a un peu plus de 5 000 Rangers canadiens.

M. Jack Harris: Je parlais de la Réserve supplémentaire. Le chiffre de 15 600 n'est pas pour la Réserve supplémentaire.

Cam J.J. Bennett: Oui, c'est pour la Réserve supplémentaire.

M. Jack Harris: Cela inclut-il les 5 000 Rangers?

Cam J.J. Bennett: Non; les Rangers canadiens... La Force de réserve compte quatre sous-composantes: la Première réserve...

M. Jack Harris: Nous avons la Première réserve, à 27 000, dont un effectif moyen rémunéré de 21 000. Nous avons la Réserve supplémentaire, à 15 600, Rangers exclus. Nous avons 5 000 Rangers.

Cam J.J. Bennett: Oui, et les instructeurs de cadets...

M. Jack Harris: Combien y a-t-il d'instructeurs de cadets?

Cam J.J. Bennett: Un peu plus de 8 000.

M. Jack Harris: Donc, 8 000.

Il y a un an, vous avez annoncé que l'effectif du personnel administratif des instructeurs de cadets serait réduit de 800 à 400.

Cam J.J. Bennett: Cela concerne le personnel à temps plein, employé à l'année.

M. Jack Harris: Ce ne sont pas les gens qui assurent la prestation des programmes de l'armée partout au pays.

Cam J.J. Bennett: En général, il ne s'agit pas des gens qui travaillent dans les corps et les escadrons; on parle de gens qui travaillent au quartier général ou qui appuient le programme.

M. Jack Harris: Comment a-t-on réduit les effectifs? Qu'en est-il des gens, de l'argent...

Lorsque vous avez annoncé ce programme, je crois que vous avez dit que vous auriez l'argent nécessaire pour vous concentrer sur le programme et appuyer les cadets à l'échelle locale. Pouvez-vous nous dire combien de fonds ce programme a permis de dégager?

Cam J.J. Bennett: Oui; le programme de renouvellement de cinq ans, qui s'étend jusqu'en 2018, n'est pas terminé, mais nous avons réussi à réduire les frais généraux administratifs du programme. Le nombre d'employés à temps plein est réduit graduellement.

Nous fournissons un appui accru à l'échelle locale, aux corps et aux escadrons. Nous avons augmenté les ressources pour les activités et le nombre d'adultes qui travaillent sur le terrain, à l'échelle communautaire.

M. Jack Harris: Pouvez-vous nous donner les chiffres? Quel est le budget de ce programme?

Cam J.J. Bennett: Je ne peux vous les fournir maintenant. Je comparais pour parler de la Force de réserve, mais nous pourrions vous les fournir.

M. Jack Harris: Ce serait bien.

On nous a dit qu'il serait question des cadets et de la Force de réserve. Si cela vous convient, j'aurais deux ou trois autres questions au sujet des cadets.

Il y a longtemps, un enjeu qui a beaucoup préoccupé les gens concernés a été soulevé. Cela concerne la formation avancée qui pourrait être offerte aux cadets, comme la formation au pilotage. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est? La formation au pilotage a-t-elle été réduite?

Cam J.J. Bennett: Non. Aucun changement important n'a été apporté au programme de vol des cadets, qu'il s'agisse du vol à voile

ou du vol motorisé. La réduction des activités liées au vol à voile pour permettre à un plus grand nombre de cadets d'acquérir plus d'expérience et d'avoir plus d'heures de vol a été étudiée, parce que le programme de vol à voile est très coûteux sur les plans de l'entretien et de la supervision. Cependant, nous n'avons pas apporté de changements importants. Le nombre de cadets qui peuvent en faire l'expérience demeure inchangé, et ce, tant pour le vol à voile que pour le vol motorisé.

M. Jack Harris: La décision d'éliminer le programme de vol à voile a-t-elle été revue?

Cam J.J. Bennett: Nous avons reçu la directive de ne pas éliminer le programme de vol à voile et de le maintenir.

M. Jack Harris: Bien; donc, il est maintenu. Je suis heureux de l'entendre.

Dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015, on parle de réduire l'effectif de la Réserve supplémentaire à 9 000. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Quel est l'objectif d'une telle décision? De plus, on semble avoir réduit de 6 000 personnes l'effectif de la Réserve supplémentaire.

Cam J.J. Bennett: Les membres de la Réserve supplémentaire ne sont pas des membres actifs des Forces armées canadiennes. Ils ne sont pas tenus de s'entraîner régulièrement. C'est simplement une liste des effectifs.

• (1555)

M. Jack Harris: Ils pourraient être rappelés.

Cam J.J. Bennett: Oui; ils sont disponibles au besoin, ou ils peuvent se porter volontaires.

Il y a quelques années, on maintenait les gens dans la Réserve supplémentaire pour une période indéterminée. L'effectif de la Réserve supplémentaire était de plus de 50 000 personnes.

Nous avons constaté une baisse marquée des compétences après cinq ans, dans certains cas, ou après 10 ans, pour certains métiers. Par conséquent, il fallait offrir aux personnes rappelées de nombreuses formations pour mettre à jour leurs compétences. La liste a été réduite graduellement, tant par rapport au nombre de personnes qu'à la durée de l'inscription. Ainsi, nous ne consacrons pas autant de temps à gérer et à former le groupe de personnes qui sont sur la liste des effectifs.

M. Jack Harris: Je pense que c'est assez clair.

J'ai une dernière question au sujet de...

Le président: Brièvement, s'il vous plaît.

M. Jack Harris: ... l'accès des réservistes à l'assistance médicale. Le comité a entendu beaucoup de plaintes au sujet du suivi des réservistes après un déploiement. Dans le programme de la réserve, avez-vous établi un mécanisme administratif pour veiller à ce que toutes les personnes déployées fassent l'objet d'un suivi précis? Êtes-vous maintenant en mesure de faire un suivi et de savoir où ils se trouvent et ainsi vous assurer qu'ils ont accès aux soins, au besoin?

Cam J.J. Bennett: Au sein de mon service, non. Je sais que les commandants de service — en particulier le commandant de l'Armée canadienne — sont très actifs à cet égard, de façon à ce qu'un suivi soit fait. Cette responsabilité revient à la chaîne de commandement, mais nous sommes conscients ou particulièrement préoccupés par les renforts individuels qui ne se trouvent pas à proximité d'une base. Donc, oui, nous avons adopté une attitude très proactive pour nous assurer que tous les militaires — pas seulement ceux qui sont en service, mais aussi ceux qui ont quitté la Force de réserve — ont une entrevue de suivi et un accès aux services et aux mesures de sensibilisation. C'est une responsabilité de la chaîne de commandement.

Le président: Merci, monsieur Harris.

Votre temps est écoulé.

Monsieur Williamson.

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie le général et la contre-amirale d'être venus aujourd'hui.

Les unités de la Réserve peuvent jouer un rôle dans le cadre des opérations nationales des FAC. Pouvez-vous nous en dire plus sur leur contribution à ces opérations et, peut-être, nous en donner quelques exemples. Au besoin, combien de temps faut-il pour les déployer à des fins d'opérations de recherche et sauvetage ou d'intervention en cas de catastrophe naturelle au pays?

Cam J.J. Bennett: Permettez-moi de commencer par votre dernier point.

Nous avons toujours eu plus de réservistes prêts à être déployés à très court préavis que nécessaire, en particulier dans la région géographique concernée. Dans le cas des inondations, cependant, que ce soit dans la région du Saguenay, à Saint-Jean ou à Winnipeg, la réponse venait de partout au pays.

Une des difficultés est de s'assurer de ne pas faire appel à ces gens trop tôt dans le processus, de façon à éviter d'éloigner les gens de leur emploi dans la société civile. Cela dit, la participation volontaire n'a jamais posé problème et nous réussissons toujours à nous préparer et intervenir de façon très adéquate.

En ce qui concerne l'intervention des unités de la Réserve, le terme est mal interprété; il s'agit d'unités des réservistes formés plutôt que d'unités précises. Ce n'est donc pas nécessairement le Loyal Edmonton Regiment ou le NCSM *Chippawa*. Il existe toutefois des unités de réservistes qui proviennent parfois d'un bassin géographique plus grave. Donc, dans le cas de la sécurité portuaire, des inspections de port et des interventions de plongeurs, les réservistes peuvent provenir de diverses unités.

Tout au long de l'année, nous coordonnons les exercices pour nous assurer que ces groupes sont formés en tant que corps constitué. En fait, nous formons plus de personnes pour nous assurer d'avoir un cadre qualifié suffisant à court préavis.

Quant à la Réserve de l'Armée, je demanderais au général Bury de vous parler de nos succès avec des équipes d'intervention comme le Groupe-compagnie d'intervention dans l'Arctique et les Groupes-bataillons de défense territoriale.

Brigadier-général P.J. Bury (directeur général, Réserves et Cadets, ministère de la Défense nationale): Merci, monsieur.

L'Armée canadienne a des Groupes-bataillons de défense territoriale, soit un pour chacun des groupes-brigades. Ce ne sont pas des unités permanentes, mais elles assurent un leadership et participent régulièrement à des exercices liés à des scénarios

d'intervention à l'échelle nationale. Bon nombre de divisions s'entraînent en collaboration avec d'autres ministères, la GRC et les coordonnateurs provinciaux de la gestion des urgences dans le cadre d'une approche pangouvernementale en matière d'opérations nationales.

Les compagnies d'intervention nationale font partie des Groupes-bataillons de défense territoriale. Formées de soldats, de marins et d'aviateurs, ces compagnies se réunissent — souvent à très court préavis — pour intervenir en cas d'incendie, d'inondation, etc.

Le Groupe-compagnie d'intervention dans l'Arctique fait partie de la structure des Groupes-bataillons. Il existe au pays plusieurs de ces groupes, et ils s'entraînent de manière spécifique pour le déploiement et les opérations dans les conditions austères du Nord et de l'Arctique.

• (1600)

M. John Williamson: Très bien. Merci.

Il y a eu récemment des annonces concernant la bonification des avantages pour les réservistes des FAC. L'un d'entre vous pourrait-il parler de l'incidence de ces avantages sur nos unités de la Réserve?

Cam J.J. Bennett: Les annonces concernent les avantages pour les réservistes qui sont d'anciens combattants, et non l'ensemble de la Force de réserve; je tenais simplement à le préciser. Cette mesure n'aura pas une grande incidence sur les unités de la Réserve, même si c'est excellent pour le moral des troupes et formidable pour les militaires blessés et leur famille. De toute évidence, la mesure a été bien accueillie dans l'ensemble de la Force de réserve, et les commentaires des militaires en exercice et des anciens combattants ont été très positifs.

M. John Williamson: Très bien.

Avez-vous des commentaires, général?

Bgén P.J. Bury: Non; je pense que tout a été dit. Merci.

M. John Williamson: Je ne veux pas vous laisser à l'écart de la conversation.

Pourriez-vous me parler du processus de recrutement pour les réservistes? En quoi est-il différent du processus de recrutement pour la Force régulière?

Cam J.J. Bennett: La seule différence, c'est que le processus des réservistes peut découler d'une source d'information ou d'un point de contact, tandis que pour la Force régulière, le processus doit être entrepris dans un Centre de recrutement. L'Armée de terre et la Marine utilisent les unités locales pour le recrutement, pour lancer le traitement des demandes, même si tous les dossiers de la Force régulière, de la Réserve, de la Première réserve et des instructeurs de cadets doivent faire l'objet d'un traitement centralisé au Groupe de recrutement des Forces canadiennes. Des normes et des tests distincts s'appliquent aux Rangers et aux cadets. Le processus de recrutement de la Première réserve est identique à celui de la Force régulière, sauf qu'il est possible d'en faire une partie au sein d'une unité locale, comme je l'ai indiqué.

M. John Williamson: Qu'en est-il de la transition? Un militaire de la Force régulière peut-il sortir des Forces pendant un certain temps et y revenir? Comment cela fonctionne-t-il?

Cam J.J. Bennett: Oui; en fait, c'est une des choses que nous voulons faciliter. Actuellement, nous avons deux systèmes de gestion des ressources humaines et de la rémunération, un pour la Force régulière et un pour la Réserve. Cela ne favorise pas la transférabilité ou ne la facilite pas comme nous le voudrions. Nous aimerions fusionner les systèmes, et nous le ferons. L'objectif est d'avoir une continuité du plan de carrière, à l'aide de dossiers électroniques. Un transfert est actuellement possible, mais le processus est lourd et long, en ce sens que cela varie — comme nous l'avons dit plus tôt — en fonction de la concordance entre le métier, la profession et le grade et les besoins de l'unité locale. Toutefois, les transferts sont possibles entre la Force régulière et la Réserve, dans un sens ou dans l'autre.

M. John Williamson: Bien.

Enfin, contre-amirale Bennett, je tiens à vous féliciter d'avoir été nommée championne des femmes pour le ministère de la Défense. Pourriez-vous nous parler de ce que signifie cette affectation? Je suis curieux. J'aimerais tout savoir à ce sujet, car ma femme est dans la Marine et j'aimerais pouvoir lui en parler à mon retour à la maison. Elle le sait peut-être déjà, mais ce n'est pas mon cas.

Cam J.J. Bennett: Les champions sont nommés dans le cadre du Programme d'équité en matière d'emploi et de diversité. En fait, on trouve des groupes désignés de ce genre dans chaque ministère. Il existe quatre groupes désignés — les minorités visibles, les Autochtones, les personnes handicapées et les femmes. Au ministère de la Défense, chacun de ces groupes a son champion, soit un cadre supérieur de l'organisation qui agit à titre de champion de la cause, comme l'indique le titre. Dans mon cas, faire partie de ce groupe me permet de représenter nos membres à l'extérieur du ministère et des Forces armées canadiennes. L'objectif est de cerner les problèmes systémiques et les obstacles professionnels, notamment. Dans le cadre de mon travail, toutefois, mon rôle dépasse cette portée. Il consiste à sensibiliser et informer les femmes sur les occasions de carrière dans les Forces armées canadiennes et sur l'évolution des Forces. Il est aussi lié à la scène internationale en raison du rôle que nous y jouons par rapport à la participation des femmes aux missions de combat et à l'intégration des femmes. C'est une combinaison intéressante qui découle du Programme d'équité en matière d'emploi et de diversité.

Le président: Merci.

Le temps est écoulé, monsieur Williamson.

Nous passons à Mme Murray, pour sept minutes.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Eh bien, je vous remercie d'être ici pour nous aider à comprendre cet important portefeuille. En Colombie-Britannique, les réservistes sont l'image des Forces armées canadiennes; ils sont donc très importants pour les habitants de la province. Nous sommes très fiers de leur contribution à la mission en Afghanistan, car ils ont été nombreux à y être déployés.

L'ombudsman et des personnes qui ont témoigné lors de séances antérieures du comité ont parlé des problèmes que rencontrent les réservistes qui reviennent d'un déploiement et qui pourraient avoir subi des blessures, un traumatisme psychologique et pourraient présenter un risque de TSPT. S'ils quittent leur emploi ou qu'ils cessent d'être des membres actifs au sein de leur unité, ils tombent entre les mailles du filet. Un rapport du comité publié en 2009 comporte des recommandations pour éviter que cela se produise. Parmi les mesures qui ont été mises en oeuvre, pouvez-vous me dire lesquelles ont permis de régler le problème, le cas échéant?

•(1605)

Cam J.J. Bennett: Je peux vous parler de la Force de réserve en général, puis je laisserai le général Bury vous parler des mesures prises par l'Armée de terre, parce que les personnes qui ont été déployées en Afghanistan étaient en majorité issues de la Réserve de l'Armée de terre.

Premièrement, nous avons toujours soutenu que l'accès aux soins devait être réparti sur le territoire. Les Forces armées canadiennes font appel à des fournisseurs civils pour les services liés à la santé mentale, ce qui est important dans les régions où il n'y a pas de base militaire et, comme vous l'avez indiqué, en Colombie-Britannique étant donné la diversité de la population.

Mme Joyce Murray: Excusez-moi. Je m'intéresse plus particulièrement aux cas où vous ne les suivez pas pour savoir s'ils connaissent des difficultés.

Pourrions-nous avoir une réponse très courte à cette question? J'ai quelques autres questions à poser. Merci.

Cam J.J. Bennett: Très bien. Je vais laisser le général Bury vous parler de ce que fait l'armée.

Bgén P.J. Bury: Merci, madame.

Je peux vous dire que la chaîne de commandement est très consciente de l'état de santé et de bien-être des soldats, des marins et des aviateurs à leur retour au Canada. Il existe une procédure selon laquelle le commandant de l'unité fait un suivi, a le mandat de faire un suivi des rendez-vous et pratiquement de la démobilisation de la personne, si je peux utiliser ce terme. Il doit donc veiller à ce que la personne se rende à ses rendez-vous avec les services de santé, avec les spécialistes de la santé mentale...

Mme Joyce Murray: D'accord. Je comprends qu'il y a une vérification...

Bgén P.J. Bury: Oui.

Mme Joyce Murray: ... à leur retour, mais qu'arrive-t-il si une personne quitte son unité? Y a-t-il un cadre de suivi systématique pour les années suivantes? Je pose la question, parce que le problème n'est pas qu'immédiat: il peut demeurer présent cinq ans ou plus après.

Bgén P.J. Bury: Oui, si la personne passe en « effectif en non-activité », comme on dit, si la personne ne participe plus aux activités de l'unité, c'est très problématique. Pour pouvoir...

Mme Joyce Murray: D'accord. Donc ce problème n'est toujours pas vraiment résolu.

Cam J.J. Bennett: En fait, cela relève toujours de la responsabilité de la chaîne de commandement, et nous faisons ce que nous pouvons pour suivre ces personnes, mais il est difficile de faire un suivi quand la personne n'habite plus dans la région. Nous travaillons très fort à offrir du soutien et à rester en contact avec ces personnes, officiellement et informellement.

Mme Joyce Murray: Qui en a la responsabilité?

Cam J.J. Bennett: Le commandant...

Mme Joyce Murray: Il y a alors... Cela m'intéresse beaucoup. Y a-t-il un cadre et des responsabilités établis pour suivre...? Vous savez, nous travaillons très fort et il peut être difficile...

Cam J.J. Bennett: Il n'y a pas de responsabilités en tant que telles, une fois que la personne a été libérée, le commandement n'en n'est plus responsable, mais nous veillons à maintenir un contact. C'est beaucoup plus facile de nos jours grâce aux médias sociaux et aux réseaux...

Mme Joyce Murray: D'accord. Je pense que si on « essaye très fort » mais qu'il n'y a pas vraiment de système de responsabilité établi, il y a encore du travail à faire.

Je m'intéresse aussi à la rétention des réservistes. Je crois que le taux de rétention actuel est problématique. Pouvez-vous me dire quel est ce taux et ce que vous faites pour améliorer la rétention?

Cam J.J. Bennett: La rétention est toujours difficile dans les réserves, puisque nous perdons environ 50 % des réservistes dans les cinq années qui suivent leur recrutement. Le taux de rétention dépend des services; il dépend aussi de la durée de la formation et du déploiement. Nous avons récemment observé une pointe en cette période post-Afghanistan, où les gens qui retournent dans leurs unités ne retrouvent vraiment pas le même niveau de motivation dans les exercices et la formation en unité que sur le terrain, en Afghanistan.

Nous travaillons très fort à divers programmes, dont certains visent à la fois à attirer des candidats et à les maintenir en poste. Nous avons un programme de remboursement des frais d'études, qui permet aux réservistes de toucher 2 000 \$ par année pendant quatre ans. Il est conditionnel à l'assiduité aux activités de l'unité de réserve. L'indemnité est payée au bout d'un an.

Nous essayons aussi d'alimenter l'engagement et l'intérêt des réservistes au sein de leur unité grâce à des possibilités d'avancement et de leadership, et ce genre de choses...

Mme Joyce Murray: Merci.

Cam J.J. Bennett: ... mais il y a toujours un certain taux d'attrition au bout de cinq ans, lorsque les étudiants terminent leurs études et obtiennent un premier emploi.

• (1610)

Mme Joyce Murray: Je m'intéresse aussi au recrutement. Je crois comprendre qu'il est bien en deçà des objectifs, particulièrement pour la Réserve aérienne, mais aussi pour la Réserve navale. Qu'est-ce qui se passe? Que faites-vous pour améliorer le recrutement?

De même, combien de temps faut-il en tout pour recruter quelqu'un? Je crois que dans la Force régulière, le problème est tel que les candidats décident de s'inscrire à l'université parce qu'ils n'ont toujours pas de nouvelles huit mois après avoir présenté une demande. Les difficultés sont-elles les mêmes dans les réserves?

Cam J.J. Bennett: Toute lenteur dans le processus de recrutement est encore plus problématique dans les réserves, particulièrement pour les étudiants universitaires qui veulent avoir un emploi d'été garanti ou pour les élèves du secondaire qui pourraient avoir d'autres options.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous essayons d'en faire plus au sein de l'unité, particulièrement pour la Réserve de l'armée de terre et la Réserve navale, pour que les gens n'aient pas à se présenter dans un centre de recrutement et à retourner voir les mêmes personnes encore et encore. Donc nous assumons une plus grande part de l'administration et du traitement des demandes pour essayer d'accélérer le processus et de garder contact avec la personne. Nous croyons que l'un des plus grands facteurs de démotivation, c'est de ne pas avoir de nouvelles...

Mme Joyce Murray: [Note de la rédaction: Inaudible] ... le budget pour cela...

Le président: Madame Murray, je crains que vous ayez plus de temps.

Nous allons maintenant entendre Mme Gallant, qui va commencer ce tour de cinq minutes.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vois que vous êtes la championne des femmes au ministère de la Défense. Cependant, quelles sont les mesures mises en place dans les réserves pour faire respecter la Résolution 1325 de l'ONU?

Cam J.J. Bennett: En fait, je suis très proactive dans ce dossier. Je siège à un comité de l'OTAN sur les réserves, où je représente le Canada, et je viens justement d'en parler. Nous nous apprêtons à célébrer le 15^e anniversaire de cette résolution et nous nous penchons sur la part du Canada.

La diversité au sein des réserves est plus grande qu'avant. Les minorités visibles, les Autochtones et les femmes représentent des pourcentages plus élevés qu'avant au sein de la Force. Notre présence en théâtre d'opérations nous permet d'utiliser non seulement des compétences civiles, mais les femmes aussi.

Une partie de cette résolution consiste à mieux intégrer les femmes et à informer les sociétés du rôle des femmes au combat. La présence de Canadiennes en uniforme, dans la Force régulière comme dans les réserves, fait partie de l'équation.

Nous avons également intégré un volet de sensibilisation aux différences entre les sexes dans notre formation prédéploiement. La prise de conscience est plus grande dans les réserves, donc nous aidons la Force régulière à adopter la même philosophie.

Mme Cheryl Gallant: Qu'en est-il de l'application de la Résolution 1325 en théâtre d'opérations et comment les femmes réservistes sont-elles traitées en situation de conflit?

Cam J.J. Bennett: Ce n'est pas vraiment différent qu'une personne fasse partie de la Réserve ou de la Force régulière. Pendant la formation prédéploiement au Canada, de même que dans nos activités de sensibilisation culturelle en théâtre d'opérations, nous tenons compte des différences entre les sexes.

Nous allons toutefois plus loin et nous nous interrogeons sur les façons différentes dont les femmes interagissent avec les femmes. Nous avons joué un rôle important en Afghanistan; nos femmes sont entrées dans les villages non seulement pour y recueillir des renseignements, mais pour contribuer à informer et à mobiliser les femmes et les enfants. Elles servent aussi simplement d'exemple dans cette culture et cette collectivité. Le simple fait qu'il y ait des Canadiennes en uniforme qui dirigent des hommes et qui conduisent des véhicules... Il y a tout cela aussi.

Ce n'est peut-être pas nommé particulièrement en lien avec la Résolution 1325, mais le Canada est très proactif à cet égard et joue un rôle de premier plan. De même, je pense que les réservistes, avec toute leur expertise civile et leur sensibilité linguistique et culturelle, arrivent à s'intégrer dans divers contextes d'opérations, d'une façon qui n'aurait pas été possible sinon.

Mme Cheryl Gallant: Je vous remercie de nous l'expliquer, parce que M. Harris et moi avons participé à une séance d'information à l'association internationale des parlementaires de l'OTAN et pendant cette séance, les présentateurs ont affiché un classement des pays en fonction de l'ampleur des mesures prises. Le Canada trônait au sommet de la liste, donc nous vous remercions d'avoir fait la fierté de toute notre délégation ce jour-là.

J'ai une question à vous poser sur le congé de maternité. Les femmes membres de la Force régulière voient le médecin à la clinique de la base. Qu'en est-il des réservistes qui prennent un congé de maternité, quels sont les prestations et soins auxquels elles ont droit?

Cam J.J. Bennett: Les avantages sont différents selon que la réserviste qui demande un congé de maternité travaille à temps plein ou à temps partiel. Les réservistes à temps partiel doivent conserver leur assurance-maladie civile. Toutefois, les réservistes à temps plein depuis plus de six mois, c'est-à-dire celles qui ont un contrat pour une période déterminée, reçoivent des soins de santé comparables à ceux offerts aux membres de la Force régulière.

Encore une fois, il y a des différences. Les réservistes n'ont pas toutes accès au régime complet de soins médicaux des Forces armées canadiennes, pas plus que les membres de la Force régulière, d'ailleurs. En raison de la nature spéciale de certaines grossesses, elles se font souvent offrir des soins civils ou elles ont accès aux soins civils.

Pour ce qui est des réservistes à temps partiel de classe A, qui constituent la majorité des réservistes, elles doivent conserver leur assurance-maladie provinciale et leur propre médecin, puisque les forces ne leur fournissent pas de soins médicaux de maternité.

•(1615)

Mme Cheryl Gallant: Et les prestations?

Cam J.J. Bennett: La personne ne reçoit pas de prestations si elle n'a pas droit aux soins médicaux de l'armée avant de devenir enceinte, donc elle n'en reçoit pas non plus pendant la grossesse, mais encore une fois, l'information est très bien communiquée.

Mme Cheryl Gallant: Merci.

Le président: Merci, madame Gallant.

[Français]

Madame Michaud, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Éloïse Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Merci, monsieur le président.

Madame Bennett, je veux d'abord vous remercier de votre présentation.

Il y a plusieurs mois, nous avons été saisis de la question suivante à savoir que nos militaires déployés en Afghanistan n'avaient pas accès sur le terrain à des psychologues militaires francophones, ou du moins bilingues. Ils ont dû faire appel à des forces américaines pour obtenir les services sur place. Or ce problème touche autant les militaires de la force régulière que les réservistes déployés.

La Réserve des Services de santé pourrait-elle être mise à contribution en ayant en son sein des psychologues militaires pouvant être déployés? Est-ce que cela pourrait être envisagé? J'aimerais vous entendre à ce sujet.

RAdm J.J. Bennett: Est-ce que je peux répondre en anglais à votre question?

Mme Éloïse Michaud: Ce n'est pas un problème.

[Traduction]

Cam J.J. Bennett: Dans la mesure du possible, si des psychologues ou des travailleurs sociaux s'enrôlent dans la réserve... et cela vaut pour diverses langues, dont le français... Nous employons aussi des civils, donc l'éventail des soins offerts ici, au Canada, est évidemment beaucoup plus vaste que celui des soins offerts en déploiement.

Le général Bury peut peut-être vous parler de la situation observée en théâtre d'opérations.

Bgén P.J. Bury: Diverses personnes ont été déployées, mais pour les réservistes, c'est une tâche, et même si nous essayons de rassembler une équipe apte à offrir des services adaptés au profil

linguistique du groupe déployé, tout dépend bien souvent de la personne disponible au moment voulu, qui a la formation voulue, et du temps qu'elle peut passer en théâtre d'opérations, parce qu'il y a des professionnels de la santé qui ne partent pas pour toute la période de rotation de six ou neuf mois habituelle.

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Je comprends cela, mais le problème de fond demeure du fait qu'il manque de ressources pour fournir les services requis en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Ma question visait à savoir si, à la suite de ces événements, il avait été envisagé d'engager officiellement des psychologues militaires dans la Réserve des Services de santé.

[Traduction]

Cam J.J. Bennett: Bien que ce ne soit pas mon domaine de responsabilité et de compétence, je sais que les services de santé intègrent de plus en plus de compétences médicales civiles à leurs unités. Je ne peux pas vous parler officiellement des programmes qui existent, mais je sais qu'il est possible d'exploiter les réservistes pour diverses compétences médicales, notamment en psychologie.

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Je vous remercie beaucoup.

Vous avez abordé plus tôt la question de l'accès aux soins médicaux pour les réservistes qui reviennent de mission. Vous avez dit notamment que vous utilisez de plus en plus les médias sociaux pour tenter d'entrer en contact avec eux s'ils quittent la réserve.

Quelle est de façon concrète votre stratégie à cet égard? Faites-vous appel à des proches? Pouvez-vous me donner un peu plus de détails à ce sujet?

[Traduction]

Cam J.J. Bennett: Comme nous l'avons mentionné, l'un des plus grands défis, c'est que les réservistes ne sont pas tenus de suivre un programme officiel de libération comme les membres de la Force régulière. Les réservistes peuvent simplement arrêter de participer aux activités d'une unité. Il est donc très difficile pour nous de garder le contact avec eux. Nous dépendons de la dernière adresse postale ou électronique qu'ils nous laissent.

Ce que nous trouvons le plus efficace dans le réseau de la réserve, c'est d'utiliser le réseau d'amis, de camarades de classe ou de collègues encore en poste pour garder le contact avec eux. Je pense que les gens sont moins intimidés quand on communique avec eux par un média social que quand on va frapper à leur porte, mais il n'est pas facile de garder contact avec les réservistes qui décident soudainement de ne plus se présenter au travail, et cela vaut pour récupérer les uniformes comme pour leur offrir des ressources ou garder le contact.

Encore une fois, nous avons un excellent réseau, et il existe une véritable camaraderie au sein des unités, donc nous essayons de l'exploiter autant que possible pour que les gens restent en contact par les statuts Facebook et par les membres de la famille aussi.

•(1620)

[Français]

Mme Éloïse Michaud: D'après ce que je comprends, des gens désignés au sein de l'unité entreraient en contact avec ces personnes s'il y avait des cas problématiques. Une démarche active serait entreprise par les supérieurs de la personne qui a quitté la réserve afin d'entrer en contact avec des proches en vue de rencontrer la personne par la suite.

Ai-je bien compris vos propos?

[Traduction]

Cam J.J. Bennett: Il n'existe pas officiellement de programme, mais le commandant et le sergent-major régimentaire vont faire tout en leur pouvoir pour lui offrir toutes les ressources possibles ou pour rester en contact avec elle par l'intermédiaire de ses amis.

[Français]

Mme Élane Michaud: D'accord.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Vous n'avez plus de temps, madame Michaud.

Monsieur Bezan, allez-y, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être ici.

Contre-amiral Bennett, c'est toujours un plaisir de vous voir.

J'aimerais revenir au sujet à l'étude, c'est-à-dire la défense nord-américaine et le rôle que jouent les réserves à ce chapitre. J'ai remarqué que vous aviez dit que la CIMIC était une spécialité que nous pourrions employer au sein des réserves. Je sais que dans les réserves — et probablement aussi dans la Force régulière —, nous pourrions recruter des gens ayant un profil linguistique et ethnique plus diversifié, pour pouvoir offrir diverses formations, comme nous l'avons fait en Afghanistan et comme nous le faisons actuellement en Irak, en Ukraine et en Europe de l'Est. Il pourrait y avoir des occasions à saisir, particulièrement dans le contexte des enjeux que vous avez mentionnés: les services de santé, les professionnels médicaux et la CIMIC.

Pourriez-vous nous parler un peu de la façon dont les réserves peuvent enrichir notre offre de services et nous permettre de saisir ce genre d'occasions dans la sphère générale de la défense nord-américaine?

Cam J.J. Bennett: Nous devons d'abord améliorer notre liste de compétences civiles. Notre base de données est assez limitée en ce moment, puisque nous n'y inscrivons que nos deux langues officielles. Dans le système de gestion du personnel des Forces armées canadiennes, il va y avoir un répertoire qui comprendra plus d'espace pour inscrire des qualifications civiles, les employeurs civils et les langues parlées, outre l'anglais et le français.

Pour l'instant, quand nous constatons un besoin, nous devons souvent envoyer un message pour dire que nous cherchons des locuteurs natifs ou des gens qui connaissent bien une certaine culture. Nous utilisons beaucoup cette formule pour nos opérations spéciales aussi. Ainsi, nous utilisons des policiers, des maîtres-chiens et des agents de la paix civils pour certaines opérations spéciales. Les services médicaux, comme nous l'avons dit, trouvent des moyens d'attirer, de retenir et de former des professionnels médicaux de manière à ce qu'ils ne soient pas nécessairement déployés ou employés selon le modèle classique du déploiement d'un an ou de six mois.

De même, en déploiement national en particulier, nous utilisons les connaissances et les réseaux locaux pour les services d'intervention d'urgence en cas de catastrophe locale. Nous pouvons ainsi utiliser les services d'une personne faisant partie du conseil de ville ou de la chambre de commerce ou ayant des compétences professionnelles particulières. Malheureusement, c'est souvent le

résultat d'une heureuse coïncidence ou découverte. Lorsque nous aurons établi ce répertoire de compétences civiles, ce sera très utile.

Il est toutefois ironique qu'un certain nombre de réservistes préfèrent ne pas travailler dans leur domaine de compétence civil: ils préfèrent plutôt utiliser leurs compétences militaires. Ce n'est pas qu'ils refusent de les utiliser, mais bien souvent, ils sont formés dans deux contextes très différents.

Nous pensons que nous pourrions économiser beaucoup en utilisant l'expérience civile de personnes mieux formées ou ayant reçu une formation plus longue. C'est pourquoi nous cherchons des compétences en cybersécurité, par exemple. C'est le genre de compétence qu'une personne pourrait apporter à la force plutôt qu'elle ne soit considérée que comme une qualification ou une expérience antérieure.

M. James Bezan: La cybersécurité est un enjeu important dont nous avons déjà parlé au comité. Ce sera un aspect essentiel de notre rapport: comment pouvons-nous nous défendre et faire la guerre le mieux dans le cyberspace.

Du point de vue des capacités des réserves, verriez-vous cela comme une compétence générale ou une compétence d'unités spécialisées?

● (1625)

Cam J.J. Bennett: Je dirais que c'est un peu des deux.

Ce n'est pas nous qui nous penchons sur cet enjeu en particulier, mais notre chef de la cybersécurité, et nous étudions l'expérience d'autres pays et la façon dont ils utilisent les réserves. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont une composante de réserve dotée de compétences en cybersécurité, et nous étudions ce modèle pour voir si ce pourrait être une capacité permanente, un service offert aux Forces armées canadiennes d'une façon différente, pour que ces personnes puissent travailler de la maison ou qu'elles...

Je pense qu'on parle de capacité de réserve en ce sens que ces personnes vont faire partie des Forces armées canadiennes d'une façon différente. Elles ne seraient pas nécessairement des soldats ou des marins à temps partiel ou de soir; ce serait des résidents... Leur statut serait légèrement différent, un peu comme celui des professionnels de la santé qui font partie des réserves, mais qui ne sont pas tenus de se présenter tous les mardis ou jeudis ou une fin de semaine par mois. En somme, nous envisageons de nous doter d'une capacité de cyberdéfense plus diversifiée qu'au départ, qui pourrait couvrir le volet protection comme le volet guerre.

Le président: C'est tout, monsieur Bezan.

M. James Bezan: Déjà? Je ne faisais que commencer.

Le président: Monsieur Harris, vous avez trois minutes avant la suspension de la séance pour la comparution de notre prochain témoin par téléconférence.

Si vous le voulez, vous pouvez avoir trois minutes, monsieur.

M. Jack Harris: Merci beaucoup.

J'étais très content d'entendre Mme Gallant soulever la question de la Résolution 1325 au comité. C'est une résolution importante.

Je n'ai pas souligné votre rôle de championne des femmes, mais d'après ce que je comprends, il s'applique à toutes les forces armées et non seulement aux réserves.

Cam J.J. Bennett: C'est pour le MDN et les Forces armées canadiennes.

M. Jack Harris: J'aimerais souligner l'importance de la Résolution 1325. Il y a plusieurs autres résolutions connexes aussi. L'OTAN a adopté une série de plans d'action, dont le dernier date de juin 2014, qui présente 14 résultats escomptés et buts spéciaux.

Ce plan d'action que l'OTAN a adopté est-il celui que le Canada suit pour son propre plan d'action? Le suivez-vous et existe-t-il un rapport pour mesurer le succès de notre pays et de notre armée pour atteindre ces buts et ces résultats?

Cam J.J. Bennett: C'est le MAECD qui assure le leadership à cet égard, et par notre section de la politique, le SMA, Politiques, nous avons des officiers responsables de travailler avec les résolutions et les plans d'action à la fois de l'ONU et de l'OTAN. Ce n'est pas mon champ de responsabilité à titre de championne, mais oui, le Canada en fait rapport par le MAECD.

M. Jack Harris: Mais ces plans vous guident-ils dans vos décisions sur les mesures à prendre en votre qualité de championne des femmes pour la Défense?

Cam J.J. Bennett: Non, comme je l'ai déjà dit, mon rôle concerne davantage l'équité en matière d'emploi et la diversité, même si je garde un oeil sur cette résolution de l'ONU et le travail connexe de l'OTAN puisque je porte moi-même l'uniforme. Je n'en ai pas la responsabilité, mais je travaille avec l'équipe du cabinet du SMA, Politiques, et je participe à la rédaction de notre rapport, qui est envoyé au MAECD, qui doit pour ensuite produire le rapport pour le Canada.

M. Jack Harris: Alors, dans les faits, vous faites rapport à la chaîne de commandement et le MAECD se charge du volet international?

Cam J.J. Bennett: Pas moi personnellement à titre de championne des femmes. Je suis une des personnes qui informe le MAECD en ce qui a trait à notre rapport ministériel.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Harris.

Merci, contre-amiral Bennett et général Bury, de nous avoir consacré de votre temps cet après-midi. Vos commentaires seront fort utiles à notre étude sur la défense nord-américaine, et nous vous en sommes reconnaissants.

Cam J.J. Bennett: Merci.

Le président: Chers collègues, nous allons faire une pause et préparer la téléconférence pour entendre notre prochain témoin.

• (1625) _____ (Pause) _____

• (1630)

Le président: Chers collègues, nous reprenons la séance avec notre deuxième témoin de cet après-midi pour le ministère de la Défense nationale, le colonel David Lowthian, commandant de la 8^e Escadre de Trenton.

Colonel, merci beaucoup de vous joindre à nous cet après-midi.

Colonel David W. Lowthian (commandant, 8^e Escadre (Trenton), ministère de la Défense nationale): Merci beaucoup pour cette aimable présentation.

Le président: Merci d'avoir accepté notre invitation. Êtes-vous prêt à faire votre déclaration préliminaire, monsieur?

Col David W. Lowthian: Membres du Comité permanent de la défense nationale, mesdames et messieurs, c'est un honneur de vous transmettre les salutations des membres de la 8^e Escadre de la BFC Trenton. Que ce soit pour la livraison d'approvisionnements dans l'Extrême-Arctique ou le transport aérien de troupes, de matériel et d'aide humanitaire partout dans le monde, la 8^e Escadre est fière

d'être la plaque tournante des opérations de mobilité aérienne au Canada et elle demeure résolue à contribuer à la défense de l'Amérique du Nord.

En accueillant la zone d'alerte de réaction rapide du NORAD, la 8^e Escadre Trenton offre un soutien au sol essentiel permettant le décollage immédiat des chasseurs CF-18 Hornet pour protéger notre espace aérien des menaces aériennes possibles. La 8^e Escadre de la BFC Trenton est aux premières lignes de l'aviation militaire canadienne avec sa flotte d'aéronefs de transport stratégique et tactique, ainsi que ses aéronefs de recherche et sauvetage. Nous sommes responsables des opérations de recherche et sauvetage dans une vaste zone relevant de la compétence du Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage à Trenton.

Le 424^e Escadron de transport et de sauvetage, qui exploite la flotte d'hélicoptères CH-146 Griffon et d'avions CC-130 Hercules, est au service des Canadiens dans la région de recherche et sauvetage de Trenton. Ce secteur d'une superficie de 10 millions de kilomètres carrés comprend presque tout le Québec, de même que l'ensemble de l'Ontario, des provinces des Prairies et de l'Arctique.

Au fil des ans, les membres du 424^e Escadron se sont engagés à sauver des vies et ils ont appuyé des missions de secours à l'échelle internationale, dont en Haïti et en Jamaïque. En décembre 2013, un équipage du 424^e Escadron a sauvé un opérateur de grue piégé dans le gigantesque incendie d'un immeuble à Kingston, en Ontario. En 2014, l'Escadron a participé à plus de 170 missions de recherche et sauvetage.

Nous avons également une capacité d'intervention en cas de catastrophe aérienne, aussi appelée la CATAIR, qui peut être déployée rapidement si nécessaire. En août 2011, lors d'un exercice dans le cadre de l'opération NANOOK, nous avons été appelés à venir en aide aux victimes de l'écrasement du vol 6560 de First Air.

Les vols quotidiens à destination des quatre coins du monde sont courants pour la 8^e Escadre, qui peut rapidement intervenir en cas d'incident international. Avec l'appui du personnel du mouvement aérien du 2^e Escadron des mouvements aériens, le CC-177 Globemaster III du 429^e Escadron de transport, le CC-130J Hercules du 436^e Escadron de transport, le CC-150 Polaris du 437^e Escadron de transport et le CC-144 Challenger du 412^e Escadron de transport ont offert un soutien de transport aérien essentiel aux opérations des Forces armées canadiennes au pays et à l'étranger.

Parmi ces opérations, on compte notre mission de 10 ans en Afghanistan, l'opération MOBILE en Libye, la Force opérationnelle aérienne Mali, et plus récemment, nos convois aériens et nos vols de soutien lors de diverses missions des Forces armées canadiennes telles que l'opération REASSURANCE en Europe de l'Est, l'opération SIRONA en Sierra Leone, l'opération CALUMET en Égypte, l'opération IMPACT au Koweït, et l'opération NANOOK à l'appui de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. La 8^e Escadre a hâte de recevoir le cinquième avion C-17 Globemaster. Cette incroyable capacité de transport aérien stratégique permet aux Forces armées canadiennes de soutenir les opérations nationales et internationales en transportant des cargaisons plus lourdes et en volant plus haut, plus vite et plus loin.

Parallèlement aux importants déploiements, les aéronefs et le personnel de la 8^e Escadre Trenton participent souvent au réapprovisionnement de la station des Forces canadiennes Alert, l'endroit habité le plus au nord de la planète où la souveraineté canadienne est maintenue. Nous fournissons également l'équipement de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (EICC). Cette équipe d'intervention rapide a participé à des missions d'aide humanitaire dans le cadre des opérations suivantes: l'opération PLATEAU menée au Pakistan après le violent séisme de 2005, l'opération STRUCTURE menée au Sri Lanka à la suite du tsunami qui a dévasté la région en 2005, l'opération TORRENT menée en Turquie à la suite du violent tremblement de terre survenu en 1999, l'opération HESTIA menée à Haïti après le séisme dévastateur de 2010 et l'opération RENAISSANCE menée aux Philippines afin de venir en aide aux victimes du typhon Haiyan en 2013.

L'effectif de la 8^e Escadre de la BFC Trenton compte actuellement 3 200 membres de la Force régulière, 600 réservistes et 500 civils. Nous sommes honorés de servir les Canadiens et c'est une fierté pour nous d'abriter les forces de mobilité aérienne du Canada et d'être un centre d'excellence pour les opérations mondiales.

● (1635)

La 8^e Escadre de la BFC Trenton demeure engagée à défendre l'Amérique du Nord et à promouvoir les intérêts des Canadiens partout dans le monde.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, colonel.

Nous allons maintenant entamer notre premier tour de questions. Ce sera des interventions de sept minutes.

Monsieur Norlock, s'il vous plaît.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, colonel, d'être ici aujourd'hui.

En tant que commandant de la 8^e Escadre de Trenton, qui abrite les forces de mobilité aérienne du Canada, pourriez-vous indiquer au comité comment ont contribué les différents escadrons de la base de Trenton à la sécurité du Canada dans l'Arctique et de l'ensemble des Canadiens, mais surtout à la défense nord-américaine, l'objet de cette étude?

Col David W. Lowthian: Oui, monsieur. Merci de me poser la question.

Habituellement, la 8^e Escadre mène des missions de réapprovisionnement et de maintien en puissance pour l'Arctique canadien. Le 436^e Escadron, qui opère le CC-130J Hercules, se rend à la station des Forces canadiennes Alert une fois par semaine ou aux deux semaines. De plus, deux fois par année, nous procédons à l'opération BOXTOP. L'opération s'échelonne sur deux ou trois semaines et vise à transporter un cargaison liquide et une cargaison sèche à la station Alert. Une opération semblable, l'opération NEVUS, permet de réapprovisionner la station Eureka. Il s'agit là aussi de transporter des denrées sèches et du carburant liquide.

L'escadre étant en quelque sorte la passerelle aérienne de toutes les missions au pays et à l'étranger, et pour parler précisément du Nord, ce sont nos appareils qui sont normalement utilisés lorsque l'armée mène des opérations et des exercices à court et à long terme dans le nord du Canada. De la même façon, si nos chasseurs doivent être déployés vers un emplacement d'opérations avancé dans l'Arctique, ce sera un de nos aéronefs, le CC-130J Hercules ou le C-17 Globemaster, qui y transportera le personnel et l'équipement.

Parallèlement, si nos chasseurs doivent être ravitaillés en vol en route vers les destinations nordiques, le ravitaillement sera fait par notre CC-150 Polaris. Sur les cinq, deux sont configurés pour permettre le ravitaillement en vol des chasseurs canadiens, mais aussi, lors de déploiements, de chasseurs multinationaux, comme c'est le cas pour l'opération IMPACT à l'étranger.

En ce qui a trait aux opérations de recherche et sauvetage, le 424^e Escadron intervient dans la région desservie par la base de Trenton, qui, comme je l'indiquais dans ma déclaration préliminaire, couvre les Prairies, l'Ontario et une grande partie du Québec, jusqu'à l'Arctique. Il dispose d'un C-130H Hercules et d'hélicoptères CH-146 Griffon; la 8^e Escadre partage ce mandat avec la 17^e Escadre de Winnipeg, vu l'étendue de la région à couvrir.

● (1640)

M. Rick Norlock: Merci beaucoup.

Je crois que vous avez joué un rôle prépondérant dans l'exercice JOINTEX, qui permet au personnel du quartier général d'une force opérationnelle intégrée, interarmées multinationale dirigée par le Canada de démontrer ses capacités. Pourriez-vous nous en dire plus sur le rôle du Canada comme tête dirigeante de cet exercice et nous expliquer de quelle façon l'exercice JOINTEX contribue à la défense nord-américaine?

Col David W. Lowthian: L'exercice JOINTEX 15 aura lieu à l'automne, mais bon nombre des exercices de planification sont déjà en cours. J'ai été nommé commandant adjoint de JOINTEX 15. J'étais également chef d'état-major pour la première version de JOINTEX il y a deux ans, en 2013. La conception était différente et tout se déroulait alors au Canada. La participation d'une force multinationale était encore théorique. Il s'agissait d'une combinaison d'exercices sur le terrain et de simulations. Les ressources ont été utilisées de manière très efficace. L'exercice a intégré trois exercices menés simultanément — armée, marine et force aérienne. L'exercice JOINTEX a permis de rassembler tous les éléments nécessaires en matière de commandement et de contrôle pour offrir direction, leadership et responsabilité, de façon à protéger les intérêts canadiens, tant sur le plan national qu'au sein de la coalition.

Le noyau de cette capacité de commandement et de contrôle réside à la 1^{re} Division du Canada, basée à Kingston, en Ontario. C'est un quartier général relativement petit — commandé par un général à deux étoiles et pouvant compter sur environ 400 personnes au plus — pour gérer une opération de l'envergure d'une telle force opérationnelle intégrée, interarmées multinationale. L'exercice JOINTEX 15 est tout indiqué à cet égard, puisqu'il est conçu pour perfectionner cette capacité dans les mêmes conditions. Les choses vont prendre de l'expansion à partir de ce noyau. Il sera toutefois mené dans le cadre d'un exercice de l'OTAN appelé « Trident Juncture », qui sert à l'entraînement de la Force de réaction de l'OTAN selon une rotation de six mois. Au cours de la prochaine année, le Portugal, l'Italie et l'Espagne vont également y prendre part. Nous avons pu nous joindre à une opération d'assez grande envergure, pour ce qui est de l'entraînement, alors ce sera très avantageux de ce côté.

M. Rick Norlock: Merci.

À la fin de l'an dernier, le ministre Nicholson s'est rendu à Trenton pour annoncer l'ajout d'un cinquième appareil CC-177 Globemaster.

Pourriez-vous nous dire quel sera l'impact de cet aéronef supplémentaire pour l'ensemble de la flotte et dans quelle mesure il contribuera à améliorer l'état de préparation des troupes de la 8^e Escadre?

Col David W. Lowthian: Nous avons actuellement quatre appareils C-17 et nous en recevons un cinquième d'ici une semaine. C'est un aéronef dont le taux de disponibilité en service est exceptionnel, mais nous n'en avons que quatre. Ce cinquième avion offrira aux Forces armées canadiennes, et au gouvernement canadien par le fait même, toute la marge de manoeuvre nécessaire si l'on est appelé à intervenir sur plusieurs tableaux en même temps.

Le meilleur exemple auquel je puisse penser est celui de l'opération Renaissance de l'an dernier. Nous avons alors dû établir un pont aérien entre Trenton et les Philippines en passant par Comox, en Colombie-Britannique, la base aérienne Hickam à Honolulu, et Guam. Ce fut en quelque sorte un exploit, car c'est sans doute le tracé le plus difficile que l'on puisse imaginer pour un pont aérien, et l'un de nos quatre appareils a pu faire le trajet à toutes les 24 heures. Parallèlement à cela, nous continuons de ramener des troupes d'Afghanistan. Au cours de la même période, on nous a également demandé de transporter des véhicules pour appuyer les opérations des Nations unies outre-mer. Nous avons accompli tout cela avec notre flotte de quatre aéronefs, malgré les problèmes de disponibilité que cela entraînait. Tout cela pour vous dire qu'avec un cinquième appareil, nous serons beaucoup mieux à même de faire le nécessaire dans des situations semblables.

• (1645)

Le président: Merci, colonel.

Merci, monsieur Norlock.

Monsieur Harris, vous avez sept minutes.

M. Jack Harris: Merci beaucoup d'être des nôtres aujourd'hui. Il va de soi que la base de Trenton doit assumer de lourdes responsabilités, notamment pour la défense directe de l'Amérique du Nord dans le cadre de NORAD, grâce aux interventions rapides que permettent les CF-18. Le transport compte toutefois pour la plus grande partie de votre travail, et j'aurais une question au sujet du Globemaster. Comme on vient de nous l'annoncer, nous disposerons désormais de cinq de ces appareils. Pouvez-vous nous dire quelle proportion du temps d'utilisation des Globemaster est consacrée aux opérations nationales dans le contexte nord-américain, comparativement à ce qui se fait à l'étranger pour assister les opérations internationales? Je sais que le Canada joue un rôle important en matière de transport aérien stratégique, mais dans quelle proportion utilise-t-on nos appareils à cette fin par rapport aux opérations menées pour la défense de l'Amérique du Nord?

Col David W. Lowthian: Monsieur Harris, je ne peux pas vous donner de chiffres précis à ce sujet. Je peux toutefois vous dire que lorsque nous avons acquis nos premiers C-17 en 2007-2008, les deux premières sorties ont consisté en un transport humanitaire vers la Jamaïque, suivi de notre première mission à l'aérodrome de Kandahar. À l'époque, nous nous rendions à Kandahar à peu près une fois par semaine.

Il restait à déterminer quelle pouvait être l'utilité des C-17 au pays, et nous en avons eu assez rapidement un bon aperçu en utilisant ces appareils pour des opérations dans l'Arctique. L'Aviation royale canadienne a été la première force aérienne à se servir des appareils C-17 sur des pistes d'atterrissage en gravier recouvertes de neige, comme celles de Resolute Bay et de SFC Alert. Avant l'acquisition de ces aéronefs par le Canada, Boeing n'en avait jamais fait l'essai dans de telles conditions. Les C-17 n'avaient pas été utilisés de cette façon par les autres pays, y compris nos partenaires américains en Alaska. C'est nous qui avons ouvert la voie en 2010.

Depuis lors, cet appareil a grandement facilité nos opérations dans le Nord canadien. Il a contribué à la mise en service de nos

emplacements d'opérations avancés. Il a permis le ravitaillement non seulement de SFC Alert mais aussi d'Inuvik et d'Iqaluit, lorsque cela était nécessaire.

M. Jack Harris: Si je puis me permettre, c'est un avion qui m'apparaît un peu gros pour servir au ravitaillement de la station Alert, mais je conviens qu'il peut être utile pour le transport stratégique si des opérations aériennes se révèlent nécessaires dans le Nord.

Monsieur le président, j'ai oublié de vous dire que mon collègue, M. Chisholm, a une question à poser concernant l'Arctique. Je voulais lui laisser d'abord la parole pour prendre ensuite le relais. Puis-je le faire maintenant? Puis-je m'interrompre à ce moment-ci?

Le président: Vous pouvez partager votre temps.

M. Jack Harris: Je voulais qu'il pose d'abord sa question, mais nous pouvons faire l'inverse.

J'aimerais que nous parlions de vos responsabilités en matière de recherche et sauvetage. Comme vous l'avez souligné, vous jouez un rôle important à Trenton en desservant un très vaste territoire: la plus grande partie du Québec, la totalité de l'Ontario, les provinces des Prairies et l'Extrême-Arctique.

Ma question porte sur l'utilisation d'hélicoptères Griffon comme appareils de recherche et sauvetage. Il semblerait que cela devait être une mesure temporaire en 2005, mais neuf années se sont écoulées depuis.

Ces hélicoptères ont environ la moitié du rayon d'action des Cormorant. Ils n'offrent pas la même capacité de recherche et de sauvetage en mer, en sachant bien sûr que les Grands Lacs comptent pour une grande part du territoire que vous desservez. En outre, il ne leur est pas vraiment facile de se rendre jusqu'en Arctique. Vous avez parlé du rôle de la 17^e escadre qui dispose d'avions Hercules, mais pas d'hélicoptères.

Est-ce que vous jugez cela suffisant? Le vérificateur général ne semble pas le croire. Selon un rapport interne, ils posent un plus grand risque pour les pilotes et les membres d'équipage en plus d'offrir des capacités limitées. En cas d'accident, le Cormorant peut en effet transporter 30 victimes, alors que le Griffon n'en accueille que 4.

Dans quelle mesure estimez-vous urgent que l'on prenne des dispositions à ce sujet? Nous savons que le gouvernement a acquis neuf cellules ayant déjà servi à la flotte présidentielle américaine et que l'ancien ministre de la Défense, M. MacKay, avait commandé au printemps 2014 une étude sur leurs perspectives d'utilisation au Canada. Où en est-on rendu dans ce projet? Croyez-vous que ces hélicoptères offrant une capacité moindre en recherche et sauvetage peuvent être à la hauteur compte tenu de l'immense superficie que vous devez desservir?

• (1650)

Col David W. Lowthian: Merci pour la question, monsieur Harris.

Il est bien certain que nous devons être en mesure de nous rendre dans l'Arctique lorsqu'on nous le demande, ce que l'avion Hercules nous permet effectivement de faire. C'est grâce au maintien en état d'alerte de l'ensemble de notre capacité de recherche et sauvetage que nous parvenons à réagir adéquatement en déployant les ressources nécessaires dans les airs, mais aussi comme premiers intervenants sur le terrain.

Pour ce faire, nous misons d'abord et avant tout sur l'expertise de nos techniciens en recherche et sauvetage. D'après ce que j'ai pu observer depuis que je suis ici, quel que soit l'aéronef utilisé, il importe surtout de pouvoir déployer sur le terrain une équipe de premiers intervenants. Le C-130 demeure un bon appareil pour ce genre de mission dans l'Arctique canadien. À ma connaissance, il n'y a jamais eu de problème à ce chapitre.

M. Jack Harris: Vous nous dites donc que vous n'avez pas besoin de Cormorant ou d'une capacité équivalente à la base de Trenton pour couvrir cette superficie. Je trouve cela plutôt étonnant.

Je peux vous rappeler qu'il a fallu en 2011 quatre jours à un Cormorant parti de Greenwood en Nouvelle-Écosse pour aller sauver un chasseur inuk coincé sur une banquise à Resolute. Même si un avion Hercules a pu lui larguer du ravitaillement, je n'ai pas l'impression que c'est un délai d'intervention acceptable pour les grandes superficies du Nord canadien.

Quant à ma question plus précise au sujet de la disponibilité des Cormorant ou des appareils de la flotte présidentielle américaine...

Le président: Je vous prie d'être bref.

M. Jack Harris: Avez-vous des renseignements au sujet de ce programme ou de ce projet?

Col David W. Lowthian: Non, je n'en ai pas.

Le président: C'est tout le temps que vous aviez.

Madame Gallant, vous avez sept minutes.

Mme Cheryl Gallant: Merci, monsieur le président.

Comme il est question d'hélicoptères, j'aimerais revenir à un vieux dossier dans le contexte de la recherche et du sauvetage, car certains membres actuels du comité n'étaient pas là à l'époque. Je vous ramène à la campagne électorale fédérale de 1997 qui portait sur l'annulation du projet d'achat des EH-101.

Il existait trois versions différentes des hélicoptère EH-101. L'une d'elles était pour le service maritime et devait remplacer les hélicoptères que nous avons maintenant sur nos frégates — les Sea Kings. Il y avait une autre version pour la recherche et le sauvetage, de même qu'une version utilitaire. Il y a maintenant les Cyclones qui entrent en service pour nos besoins maritimes. Nous avons les Chinooks à Petawawa pour nos besoins utilitaires, mais nous attendons toujours pour la recherche et le sauvetage. L'un des avantages importants de ces trois versions différentes du EH-101 venait du fait que leurs pièces étaient interchangeables. Nous aurions ainsi évité les problèmes que nous avons eus avec le Cormorant.

Je veux aussi parler du C-17.

Il y a un certain nombre d'années, les forces militaires offraient de concert avec le Parlement un programme qui permettait aux parlementaires d'en apprendre davantage sur les différents aspects de nos forces aériennes, terrestres et navales. J'ai alors fait partie d'un groupe qui a visité votre escadre, et nous avons pu voir l'un des premiers C-17. À l'époque, l'équipage et les pilotes étaient surchargés de travail. On disait que la demande était si forte qu'il fallait un plus grand nombre d'avions et d'équipages.

Je me réjouis donc d'apprendre que nous aurons désormais un C-17 supplémentaire. Je me demande toutefois si nous avons réglé nos problèmes de personnel ou s'il y a encore des pressions qui s'exercent à ce niveau. Est-ce qu'on leur dispense la formation nécessaire? Ont-ils des périodes de répit suffisantes? Avons-nous assez de personnel pour faire voler ces C-17?

Col David W. Lowthian: À quand remonte votre visite à la 8^e Escadre?

Mme Cheryl Gallant: Je crois que c'était en 2009.

• (1655)

Col David W. Lowthian: D'accord.

J'étais alors commandant du 429^e Escadron. Nous n'avions aucun aéronef au départ et nous en avons finalement eu quatre.

En parlant des équipages, vous pensiez sans doute aux pilotes, aux arrimeurs, mais également aux spécialistes de l'entretien. Je dirais que chaque fois que nous acquérons de nouveaux appareils, il nous faut trouver le juste équilibre entre le nombre de commandants de bord et de copilotes, pour parler seulement de ce qui se passe dans le cockpit. Ainsi, c'est le nombre de commandants de bord qui peut restreindre nos possibilités. Je pouvais compter à l'époque sur un total de 32 pilotes, ce qui permet à première vue la formation de 16 équipes de pilotage, mais si je n'avais que 7 commandants de bord à ma disposition, j'étais en fait limité à 7 équipages.

Depuis lors, nous avons été en mesure d'offrir un programme assez intensif de formation et de perfectionnement. C'est sans doute aux environs de 2010 que nous en sommes arrivés au juste équilibre recherché, à savoir environ 60 % de commandants de bord et 40 % de copilotes.

Il en va de même de nos arrimeurs qui doivent acquérir toutes les compétences requises pour pouvoir diriger une mission à partir de l'arrière de l'aéronef en situation de déploiement. Les arrimeurs qui n'ont pas encore atteint ce niveau de qualification doivent travailler en partenariat avec un collègue qui y est parvenu.

Enfin, nos spécialistes de l'entretien ont dû apprendre à connaître un tout nouvel appareil. Comme on mise de plus en plus sur les systèmes informatiques, il faut pouvoir compter à la fois sur des techniciens de cellules et des spécialistes en logiciels aéronautiques.

Une fois cet équilibre atteint, il faut permettre à ces gens-là d'acquérir les compétences requises. Ils passent ainsi du niveau de compétence A au niveau C, et il y a plusieurs étapes à franchir avant de pouvoir effectivement autoriser le vol d'un aéronef. Comme pour les pilotes et les arrimeurs, il faut un certain temps pour y arriver. Je peux vous assurer que cet équilibre en matière de compétences et d'effectifs disponibles est chose faite, et ce, sans doute depuis 2010-2011.

L'ajout d'un cinquième C-17 ne posera pas de problème au niveau du personnel comme cela aurait été le cas en 2008-2009 lorsque vous êtes venue à Trenton.

Mme Cheryl Gallant: Merci.

Est-ce que les pilotes de certains avions commerciaux possèdent des compétences qui pourraient être transférables pour leur permettre d'être aux commandes d'un C-17 dans les forces militaires? Y a-t-il des pilotes civils qui pourraient être formés à cette fin, ou bien devez-vous partir de zéro avec les recrues des Forces canadiennes pour les amener jusqu'à ce niveau de compétence?

Col David W. Lowthian: Les nouveaux aéronefs qui voient maintenant le jour se distinguent par leur technologie de formation très perfectionnée, notamment pour ce qui est des simulateurs

Bon nombre de nos nouveaux pilotes pour les C-17 et les autres appareils de notre flotte ont passé leurs deux ou trois premières années au sein des forces militaires à suivre une formation de base, des cours de survie, une formation linguistique et tous les autres cours nécessaires pour accéder à la formation de pilote. Une fois leur brevet obtenu, ils doivent suivre un entraînement d'environ trois mois et demi à la base Altus des forces aériennes américaines en Oklahoma. À leur retour, leur brevet est toujours assorti de certaines restrictions. Il leur faut encore une trentaine de mois pour franchir toutes les étapes afin de devenir copilote puis commandant de bord.

Pour répondre à votre question concernant les pilotes civils, je dirais que peu de temps après mon arrivée dans les forces en tant que pilote, nous avons accueilli un grand nombre de diplômés des écoles de pilotage qui ont pu franchir en mode accéléré les étapes de notre programme de formation. Il leur a donc peut-être fallu la moitié des trois ans normalement nécessaires pour obtenir leur brevet, en incluant notamment la formation de base. Ils ont ensuite pu accéder aux unités d'entraînement opérationnel pour les aéronefs de l'époque, comme le Hercules C-130 et l'Aurora CP-140.

Le président: Vous n'avez plus de temps.

[Français]

Madame Michaud, vous disposez de sept minutes.

Mme Élane Michaud: Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais laisser M. Chisholm...

[Traduction]

Le président: Désolé. Madame Murray.

• (1700)

Mme Élane Michaud: Je trouvais cela étrange. C'est d'accord, mais...

Mme Joyce Murray: Merci beaucoup.

Je me réjouis de pouvoir entendre ce que vous avez à nous dire. J'ai trois questions pour vous.

La première concerne le plan de remplacement de la flotte de recherche et sauvetage, un enjeu jugé prioritaire en 2003 par le général Henault, chef d'état-major de la Défense à l'époque. En 2005, le Parti conservateur a fait campagne sur le projet de remplacement des 17 appareils de la flotte de recherche et sauvetage. Ce projet fait partie des priorités établies dans le cadre de la stratégie de défense Le Canada d'abord, mais on n'a toujours pas vu de demande de propositions à cet effet.

Sur la côte Ouest, nous adorons les avions Buffalo qui sont encore en service même s'il faut aller dans les musées pour trouver des pièces de rechange. J'aimerais simplement avoir une idée des impacts du vieillissement de la flotte et du projet de remplacement qui tarde à se concrétiser sur la structure de vos coûts opérationnels à Trenton.

Col David W. Lowthian: Merci pour la question.

Je vais vous parler des cinq avions C-130H dont nous devons assurer l'entretien à Trenton. Avec l'aide de quelques contractuels, notre équipe de spécialistes arrive à maintenir la flotte en assez bon état pour qu'elle soit toujours prête à intervenir conformément à notre mandat. Je n'ai constaté aucun problème de disponibilité de service qui aurait pu m'empêcher de m'acquitter de mon mandat.

Pour ce qui est de la durée de vie utile des appareils, nous nous en tirons bien également grâce à l'acquisition d'un Hercules CC-130J expressément pour le volet transport tactique. Nous pouvons ainsi utiliser notre flotte du modèle H exclusivement pour les activités de recherche et sauvetage. De cette façon, nous avons pu mobiliser

l'expertise et les aéronefs nécessaires pour bien remplir nos différents rôles.

On peut dire la même chose de nos hélicoptères Griffon. Il va de soi qu'ils font partie d'une flotte qui comprend également des avions tactiques, mais nos trois CH-146 se consacrent entièrement aux opérations de recherche et sauvetage sans qu'il y ait échanges réciproques avec nos partenaires en aviation d'attaque.

Mme Joyce Murray: Vous avez donc modulé vos ressources de manière à éviter les longues périodes d'indisponibilité et à contrôler les coûts associés à l'entretien d'une flotte vieillissante.

J'ai aussi une question concernant la capacité de transport aérien stratégique dans le cadre de l'opération Impact. Je crois que l'on vous a demandé précédemment en quoi la défense de l'Amérique du Nord par le Canada pourrait souffrir de la présence de ces avions à l'étranger.

Pouvez-vous nous dire quelles compétences particulières possède le Canada pour être ainsi appelé à offrir cette capacité de transport qui revêt une grande importance stratégique? Est-ce un domaine où le Canada se distingue et comment nos capacités se comparent-elles à celles de nos partenaires de la coalition lorsque vient le temps d'utiliser des appareils semblables pour livrer des fournitures et du matériel sur le théâtre des opérations, et plus particulièrement aux fins de l'opération Impact?

Le président: Un instant, colonel. Nous avons un rappel au Règlement.

Monsieur Bezan.

M. James Bezan: Notre étude porte sur la défense de l'Amérique du Nord. Je sais que le colonel est bien au fait du déroulement de l'opération Impact, principalement pour ce qui est des C-17 et des autres aéronefs militaires de transport lourd. Je veux simplement rappeler que nous sommes ici pour discuter de la situation de la défense de l'Amérique du Nord. Je laisse au colonel le soin de déterminer s'il veut répondre à cette question qui dépasse la portée de notre étude.

Le président: Très bien. Je...

Oui, madame Murray?

Mme Joyce Murray: Je voulais seulement faire valoir... Je sais que M. Bezan adore faire obstruction à mes questions en invoquant le Règlement à peu près à chaque occasion, et j'aimerais...

M. James Bezan: Vous n'avez qu'à vous en tenir au sujet.

Mme Joyce Murray: ... faire valoir qu'il y a un lien déjà bien établi entre l'utilisation de nos ressources à l'étranger et ce qui reste à notre disposition au Canada. J'aimerais donc savoir si nous possédons une compétence particulière qui explique que l'on ait ainsi recours à nos services.

Par ailleurs, le parti de M. Bezan ne perd jamais une occasion de souligner que l'opération Impact est une réponse directe aux menaces terroristes qui pèsent sur le Canada et l'Amérique du Nord, ce qui montre bien qu'il y a un lien clair et direct, tout au moins dans l'esprit du premier ministre conservateur. Dans ce contexte, je me crois tout à fait justifiée de poser la question en comité.

• (1705)

Le président: Merci, madame Murray.

Merci, monsieur Bezan.

Colonel, veuillez répondre dans le contexte de la défense de l'Amérique du Nord en tenant toutefois compte du fait que nos capacités en la matière peuvent être minées du fait de nos missions à l'étranger.

Mme Joyce Murray: En fait, je voulais plutôt savoir quelle contribution particulière pouvant être apportée par le Canada grâce à sa capacité de transport stratégique en fait un joueur aussi important dans le cadre de la mission en Irak.

Le président: Colonel, vous avez la parole.

Col David W. Lowthian: Merci.

Je vais d'abord parler de la capacité de transport aérien stratégique, car jusqu'en 2007, avant que nous ayons les C-17, les CC-177 Globemaster, nous avons un peu de difficulté à réagir de la façon dont nous le pouvons depuis que nous avons acquis cet aéronef. La capacité de transport aérien stratégique s'appuie sur quatre éléments que le C-17 nous apporte à moi, en tant que commandant de la 8^e Escadre, à mon commandant d'escadron qui est responsable du déploiement de ces aéronefs et, au bout du compte, au Canada dans son ensemble: la rapidité de réaction, la pertinence, la fiabilité et la portée. Le C-17 répond largement à ces besoins, et nous en profitons en tant que service, pour projeter nos valeurs et nos capacités.

En ce qui concerne la rapidité de réaction, le C-17 peut partir quand on nous le demande ou quand il le faut. Nous n'avons plus besoin de recourir à la location pour cela. Pour ce qui est de la pertinence, compte tenu de sa capacité de levage, nous pouvons transporter une grande quantité d'équipement requis pour des causes humanitaires ou pour le soutien de nos troupes déployées en mission de combat. Pour le fret surdimensionné et ce genre de choses, nous savons que nous pouvons le transporter. Sur le plan de la fiabilité, il s'agit de plus qu'un simple aéronef. Il fait l'objet d'un partenariat mondial de maintien en puissance et de soutien avec d'autres services qui utilisent cet aéronef, avec Boeing. Enfin, il y a sa portée. Compte tenu des distances qu'il peut parcourir et de la vitesse à laquelle il peut le faire, nous savons que nous pouvons établir des ponts aériens qui seraient impossibles autrement — comme nous l'avons fait pour l'opération RENAISSANCE, aux Philippines.

C'est en réalité ce qu'une capacité de transport aérien stratégique comme celle qui vient avec le C-17 nous donne: la rapidité de réaction, la pertinence, la fiabilité et la portée. Comme je l'ai dit, qu'il s'agisse d'une mission de combat ou d'une mission humanitaire, il peut répondre aux besoins comme nulle autre capacité, et c'est nous qui décidons du moment où il part et de l'endroit où il va.

Mme Joyce Murray: Sa contribution aux efforts de la coalition dans le cadre de l'opération IMPACT est donc unique?

Col David W. Lowthian: À n'importe quelle opération.

Mme Joyce Murray: Merci.

J'ai une dernière question, à propos de la Réserve aérienne. Je vois que la Réserve aérienne relève de votre responsabilité.

Précédemment, au comité, on a discuté du recrutement, qui se situe à 9,1 % alors que la cible est de 70 % à 100 %. Est-ce un problème à Trenton et au sein de votre domaine de commandement? Si c'est le cas, qu'est-ce qu'on fait pour remédier à ce recrutement déficient dans la Réserve aérienne?

Col David W. Lowthian: Compte tenu des effectifs globaux que nous avons à Trenton, pour chaque priorité incombant à mes unités, je suis très satisfait de la situation. Quand il est question des réservistes dans la Force aérienne, le paradigme diffère quelque peu, par rapport à l'armée. Nous comparerions des pommes et des oranges. La raison pour laquelle je dis cela, c'est qu'il ne faut pas tant

de temps pour établir la capacité de l'armée, car elle recrute des réservistes et comble les rangs en recourant à des soldats d'infanterie qui ont besoin d'une instruction élémentaire puis d'une instruction axée sur l'infanterie.

C'est différent pour la Force aérienne, qui mise sur un personnel comptant des techniciens compétents sur le plan des pratiques et des décisions de navigabilité, que ce soit pour la cellule — les moteurs, le train d'atterrissage, ce genre de choses — ou de plus en plus maintenant pour les composants logiciels qui permettent à un aéronef de servir à la mission. Enfin, il y a un élément de structures dans ce qu'ils font — comme reconstruire des pièces et des composants —, et cela exige une formation considérable. En réalité, pour acquérir les qualifications civiles correspondantes, il faudrait un diplôme collégial de trois ans et une certaine expérience. Je pense que c'est la plus grande difficulté en ce qui concerne les réservistes de la Force aérienne.

• (1710)

Le président: Merci, colonel. Madame Murray, votre temps est écoulé.

Nous passons au tour de cinq minutes, et c'est M. Williamson qui commence.

M. John Williamson: Merci, monsieur le président.

Colonel, merci de votre participation par téléconférence.

Je n'ai que deux questions pour commencer. Nous avons récemment entendu parler de la Station des Forces canadiennes Alert. Pouvez-vous d'abord nous en dire plus sur le rôle de la 8^e Escadre Trenton pour soutenir Alert? Comment ce rôle contribue-t-il aux efforts du Canada pour protéger et surveiller l'Arctique?

Col David W. Lowthian: Certainement, monsieur. Merci, monsieur Williamson.

Premièrement, Trenton étant une plaque tournante de mobilité aérienne, nous avons là la capacité d'envoyer des gens en Arctique et d'y apporter chaque semaine ce qu'il leur faut pour y demeurer. C'est la première chose.

Deuxièmement, il y a le commandement et le contrôle. Le commandant qui est à Alert en ce moment, le major Brian Tang, relève de moi. Je suis le commandant de formation qui veille au soutien de ses besoins relatifs au commandement et au contrôle. C'est la deuxième chose.

Le troisième élément, qui est en évolution en ce moment, bien entendu, est l'infrastructure. La passation de marchés et les questions d'infrastructure à la SFC Alert sont une responsabilité qui incombe à la 8^e Escadre, mais qui est sur le point d'être transférée au groupe du SMA(IE), notre sous-ministre adjoint de l'Infrastructure et de l'Environnement. Ce groupe va assumer cela, comme il l'aura fait pour pratiquement toutes les autres bases au Canada d'ici à peu près un an.

Ce sont mes trois rôles.

M. John Williamson: Merci.

Vous disiez que vous pourriez être à Alert toutes les semaines. Quel avion, ou quels avions servent généralement à livrer des provisions et à faire le changement de personnel, etc.?

Col David W. Lowthian: Nous appelons cela une mission 85/86. Normalement ce serait un CC-130J Hercules qui servirait à cela. Cela étant dit, nous avons envoyés des modèles H de notre escadron de recherche et sauvetage pour exposer davantage nos équipages à l'Arctique.

Enfin, de temps en temps, nous utiliserons un C-17, si le chargement est plus volumineux que d'habitude. Nous profitons de ces vols, comme je l'ai dit tout à l'heure, en ce sens que cet avion, rempli de matériel et de personnel, peut aussi transporter plus de carburant dans ses réservoirs que la plupart des autres aéronefs. Ils saisissent toujours cette occasion de transférer le carburant supplémentaire des réservoirs de l'aéronef dans ceux d'Alert.

M. John Williamson: Très bien.

Je suis curieux au sujet des conditions météorologiques. Quels en sont les effets sur cela? Par exemple, sur 12 mois, est-ce qu'il y a de longues périodes pendant lesquelles il n'est pas possible de se rendre à la SFC Alert, ou est-ce plutôt pendant une semaine ou moins que le mauvais temps empêche les vols à destination et en provenance d'Alert?

Col David W. Lowthian: C'est une bonne question. Vous parlez à quelqu'un qui a fait de très nombreuses missions dans le Nord, probablement parmi les vols les plus difficiles qu'un pilote fera. Il arrive que les vents ou la visibilité vous empêchent de vous rendre à destination.

En général, ce que nous faisons — et cela se produit, mais pas souvent —, c'est que nous nous posons à un autre aéroport et attendons que le temps change, s'il ne doit s'agir que de quelques jours. De temps en temps — rarement —, nous revenons avec tout le chargement parce que l'avion n'a pu se poser à cause des mauvaises conditions qui durent. Je vois cela rarement.

M. John Williamson: La BFC Trenton, qui est l'une des bases aériennes les plus occupées du Canada, subit en ce moment une importante transformation, d'après ce que je comprends.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la nouvelle infrastructure en construction et sur la façon dont elle va contribuer à l'efficacité de l'opération exécutée par les troupes des FAC stationnées à la BFC Trenton?

Col David W. Lowthian: Ayant acquis la capacité de transport aérien du C-17 en 2007 et, peu de temps après, la capacité de transport aérien tactique que le 17 CC-130J offrait, nous avons plus ou moins mis des aéronefs sur l'aire de trafic et avons commencé à les utiliser sans avoir d'infrastructure. Évidemment, cela représentait un poids pour les opérations initiales, en ce sens que nous missions beaucoup sur nos partenaires dans le sud pour l'espace dans les hangars, etc. Nous avons dû nous débrouiller avec cela.

Ce que nous avons ici, c'est le hangar numéro un, au nord, qui comporte deux baies. Il peut accueillir le C-17, ce qui nous permet de réaliser nos révisions à moyen terme et nos révisions majeures chez nous, plutôt que de les faire ailleurs. Un hangar très semblable, le numéro six, est en construction du côté sud de l'aéroport, et il servira à la même chose. Ce hangar peut recevoir un CC-150 Polaris en même temps.

Au nord, nous avons un hangar à deux baies pour notre CC-130J, dans l'aire de trafic. Nous avons des plans sur papier visant un hangar à quatre baies du côté sud, à côté du hangar numéro six, mentionné précédemment, qui servira à la même chose.

Une caserne de pompiers comportant 15 baies est presque terminée. Elle devrait être terminée cet été et être opérationnelle à l'automne, ce qui nous permettra de réagir à un niveau d'intervention d'urgence de 8, ce qui correspond à la norme minimale pour le soutien d'appareils comme le C-17 et le CC-150: il y a premièrement la taille des aéronefs; deuxièmement, le nombre d'aéronefs que nous avons; et troisièmement le matériau composite dont ils sont faits.

●(1715)

Le président: Merci, colonel.

Monsieur Chisholm, si j'ai bien compris, vous allez partager votre temps avec Mme Michaud.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Merci beaucoup, colonel. Vous avez fait un exposé intéressant.

Je veux parler de vos responsabilités dans l'Arctique, en particulier concernant la recherche et sauvetage et la souveraineté. M. Harris a mentionné précédemment nos préoccupations concernant le délai de réponse pour la recherche et sauvetage, l'équipement que vous avez et le temps qu'il faut pour réagir. Cela ne va qu'empirer au fil du temps, avec l'augmentation du trafic commercial dans ce secteur.

Je pense aussi aux responsabilités relatives à la souveraineté, avec la présence croissante de pays comme la Russie, qui ont des actifs dans l'Arctique.

Envisagez-vous que nous passions à une base aérienne située au nord du 60° comme moyen de répondre à nos obligations de recherche et sauvetage, mais aussi de mener convenablement nos patrouilles de souveraineté?

Col David W. Lowthian: En tant que commandant de la 8^e Escadre, comme je l'ai dit, je suis satisfait de notre capacité de réagir convenablement dans la région. Je n'ai pas vraiment d'évaluation de ce que nous donnerait en ce moment un aéroport au nord.

Ce que je sais, c'est que notre capacité de prépositionner de l'équipement dans le nord, au besoin, n'est pas limitée par notre capacité actuelle.

M. Robert Chisholm: Merci, colonel.

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Je vous remercie, colonel Lowthian, de comparaître devant nous aujourd'hui. Je vais également aborder la question touchant la recherche et sauvetage.

En avril 2014, la Presse canadienne nous indiquait que le ministère de la Défense envisageait d'établir un délai d'intervention de 30 minutes en tout temps pour les escadrons de recherche et sauvetage au Canada. Par le passé, cela avait été considéré trop coûteux et trop exigeant au chapitre des effectifs.

L'article mentionnait aussi que deux rapports étudiaient les incidents de recherche et sauvetage ainsi que les coûts associés à un service d'intervention en tout temps. Cela a été présenté au quartier général chargé de la supervision des opérations au pays et à l'étranger.

Pourriez-vous commenter brièvement les conclusions de ces deux rapports et me dire de façon un peu plus détaillée où en est l'Aviation royale canadienne quant à l'adoption d'un service disponible en tout temps à l'intérieur d'un délai de 30 minutes?

●(1720)

[Traduction]

Col David W. Lowthian: Je vous remercie de votre question.

En ce qui concerne les délais de réaction, ici, à Trenton — et en fait pour toute la capacité de recherche et sauvetage du pays —, au cours des deux dernières années, nous avons modifié la disponibilité opérationnelle de 30 minutes à laquelle nous devons nous conformer.

Avant, nous avions une disponibilité opérationnelle de 30 minutes du lundi au vendredi, le jour, de 8 heures à 16 heures. Pas l'été dernier, mais l'été précédent, l'été 2013, nous avons modifié la disponibilité opérationnelle pendant les mois d'été — c'est-à-dire de la longue fin de semaine de mai à la fin de semaine de la fête du Travail. Nous cherchions ainsi à ajuster la disponibilité opérationnelle de manière à réagir en 30 minutes ou moins pendant les périodes où le risque est historiquement plus élevé.

Pendant l'été 2013, nous avons eu beaucoup de succès, si je puis dire, en modifiant la disponibilité opérationnelle de sorte que nous soyons plus près d'une réponse en 30 minutes un jeudi ou un lundi, entre le milieu de la journée et les soirées, et en ayant notre disponibilité opérationnelle de deux heures pendant les périodes où le risque était moindre. Statistiquement parlant, nous avons mieux réussi.

Nous avons depuis modifié ou amélioré notre disponibilité, par rapport à l'été dernier. Nous avons ajusté et étendu les heures pendant lesquelles notre disponibilité opérationnelle est de 30 minutes. Encore là, nous avons eu plus de succès.

Pouvoir réagir 24 heures sur 24 en 30 minutes serait très exigeant en ressources. Je pense bien qu'il faudrait mener une étude approfondie et évaluer l'effectif à cette fin.

Le président: Monsieur Bezan, vous avez cinq minutes.

M. James Bezan: Merci, monsieur le président. Je veux partager mon temps avec M. Chisu.

Colonel, il est bon de vous revoir. Il est toujours agréable d'avoir l'avis des experts sur le terrain. Il est dommage que nous n'ayons pas pu vous visiter, car la 8^e Escadre est tout simplement une base fantastique qui continue de croître et de si bien servir le Canada. Nous vous savons gré de votre leadership.

J'ai deux questions à vous poser. Premièrement, quel rôle la 8^e Escadre a-t-elle joué dans le contexte du NORAD, particulièrement en ce qui concerne la défense de la souveraineté de l'Arctique?

Deuxièmement, vous avez parlé des emplacements d'opérations avancées dans l'Arctique. Pourriez-vous nous en dire davantage sur le rôle que ces EOA jouent sur le plan de la défense de la souveraineté de l'Arctique, compte tenu en particulier, comme on l'a dit précédemment, du positionnement croissant de la Fédération de Russie?

Col David W. Lowthian: Merci, monsieur Bezan.

En ce qui concerne le NORAD, j'ai mentionné notre zone d'alerte de réaction rapide, à la 8^e Escadre. C'est en fait un de nos deux mandats liés au NORAD. Quand les chasseurs à réaction basés à Bagotville sont appelés à réagir ou à se prépositionner, nous comptons parmi les emplacements où ils vont se prépositionner. Notre emplacement est très stratégique du point de vue du temps et de l'espace. Une carte permettrait de [Note de la rédaction: *inaudible*] cela.

Nous sommes prêts en tout temps à recevoir des chasseurs F-18, à les réparer et à en faire l'entretien, dans une certaine mesure, grâce à nos techniciens formés. Au-delà de leur capacité, Bagotville devrait déployer des techniciens. Nous correspondons à la première ligne de résistance.

De même, j'ai mentionné que deux de nos CC-150 Polaris Airbus sont en fait configurés pour faire le ravitaillement en vol de nos chasseurs F-18. Ils sont aussi en posture d'intervention — c'est de l'information classifiée — de manière à répondre aux besoins à l'échelle du Canada.

Enfin, je n'en sais pas vraiment beaucoup sur la structure ou sur les opérations des EOA, mais je peux vous dire qu'avec nos équipes mobiles de mouvements aériens, basées dans deux escadrons des mouvements aériens, avec notre capacité de déplacer du personnel et de l'équipement, et notre capacité en avions ravitailleurs, on nous utilise régulièrement pour des exercices. On nous a d'ailleurs activés dans le passé pour que nous nous rendions au nord ou pour que nous contribuions à nos opérations de chasse au nord.

• (1725)

Le président: Monsieur Norlock.

M. Rick Norlock: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais partager mon temps avec M. Chisu.

Colonel, je sais qu'on vous a interrogé sur l'infrastructure de la BFC Trenton.

Je me demande si vous pouviez répéter ce que vous avez dit. Comment cet ajout à l'infrastructure va-t-il contribuer à notre défense de l'Amérique du Nord? Puis-je avoir une réponse courte, s'il vous plaît? Je sais que M. Chisu a beaucoup de questions à vous poser.

Le président: Un petit instant, je vous prie, colonel.

M. Bezan a partagé son temps avec vous, monsieur Norlock.

M. Rick Norlock: J'ai dit « M. Chisu ».

Je vais simplement poser la question.

Désolé, colonel. Nous vous causons de la confusion parce que nous avons l'air confus.

Col David W. Lowthian: Ce n'est pas un problème. Je vous assure que je vais répondre brièvement.

En fin de compte, avec l'entretien et la maintenance de deuxième et de troisième échelon qu'il faut pour ces nouvelles flottes, il y a un grand besoin auquel nos hangars répondent, alors que cela n'existait pas à l'époque, au Canada, pour l'entretien du C-17 et du modèle J. Nous avons cela, maintenant.

L'effet se faisait alors sentir plus que tout sur la disponibilité des aéronefs. Il n'y avait pas tant d'effet sur l'état de fonctionnement comme tel, bien qu'il y en avait dans une certaine mesure, mais nous consacrons du temps — des heures — à envoyer nos aéronefs aux États-Unis pour que nous puissions [Note de la rédaction: *inaudible*] là-bas. Nous perdions des heures de vol cellule, que nous ne pouvions utiliser pour nos besoins, ici au Canada. Les aéronefs étaient là-bas pendant une longue période et, en plus, n'étaient pas disponibles.

Nous pouvons profiter d'une plus grande disponibilité de nos aéronefs et avoir des résultats très satisfaisants, concernant leur état de fonctionnement.

M. Rick Norlock: Merci.

M. Corneliu Chisu: Merci beaucoup, colonel. J'ai une très brève question.

Vous avez mentionné dans votre exposé qu'en accueillant la zone d'alerte de réaction rapide du NORAD, la 8^e Escadre Trenton offre un soutien au sol essentiel permettant le décollage immédiat des chasseurs CF-18 pour protéger notre espace aérien des menaces aériennes possibles.

La présence de la Russie dans l'Arctique, entre autres, est source de préoccupations. En ce moment, les Russes tiennent l'exercice le plus important de tous les temps. Quelle est votre réaction, ou qu'en pensez-vous? Quel est votre point de vue à ce sujet?

Col David W. Lowthian: Monsieur Chisu, vous me demandez mon opinion sur un exercice ou sur les opérations de la Russie dans l'Arctique?

M. Corneliu Chisu: Oui.

Col David W. Lowthian: Toute nation a le droit de mener des exercices et des opérations à l'intérieur de ses propres frontières, et nous avons la capacité nécessaire de comprendre ou de surveiller ce qu'ils font et d'être au moins au fait de ce qu'ils font, s'ils ont d'autres motifs. J'estime que notre posture d'intervention nous permet de travailler avec le NORAD pour réagir.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Nous avons le temps pour que M. Harris pose une brève question.

M. Jack Harris: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'avoir fait le point sur l'étude relative à la disponibilité opérationnelle de 30 minutes. C'est ainsi qu'on l'a appelée.

Pouvons-nous maintenant présumer que c'est un élément permanent des opérations de recherche et de sauvetage de Trenton, la

disponibilité opérationnelle de 30 minutes? J'ai entendu dire que les CF-18 ont un temps de réaction de cinq minutes pour les alertes élevées. Est-ce la règle générale? Est-ce qu'il y a une autre disponibilité opérationnelle? Est-ce que cette information est secrète?

Col David W. Lowthian: Merci, monsieur Harris.

Je vais d'abord répondre à la question sur les F-18. C'est de l'information classifiée. En fait, je ne l'ai pas ici.

Pour ce qui est de la recherche et sauvetage, oui, c'est toujours une disponibilité opérationnelle de 30 minutes toute l'année. C'est au cours des mois d'été que nous la modifions pour qu'elle soit prolongée et pour qu'elle corresponde mieux aux moments où nos citoyens courent plus de risques. Donc, oui, c'est une modification permanente. Tous les étés, de mai à septembre, la disponibilité est ainsi modifiée.

M. Jack Harris: C'est une bonne chose.

● (1730)

Le président: Merci beaucoup de nous avoir consacré du temps aujourd'hui, colonel Lowthian. Nous vous en savons gré. Merci encore, de la part du comité, de nous avoir aidés dans notre étude de la défense nord-américaine.

Chers collègues, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>